

Rapport annuel

#2021



mutuelle des
motards

LIBERTÉ ASSURÉE

Chiffres clés

2021



CHIFFRE D'AFFAIRES

139 200k€

le montant des cotisations à fin décembre 2021 est de 139,2 M€. Il progresse de 9,7% par rapport à 2020.

CONTRATS PORTEFEUILLE

385 439
+0,5%

Évolution du nombre de contrats entre 2020 et 2021.

SOCIÉTAIRES

au 31/12/2021.

263 962
-0,7%

Évolution du nombre de sociétaires entre 2020 et 2021

RÉSULTAT
1 297k€

Il représente 0.9% du chiffre d'affaires et témoigne d'un budget annuel maîtrisé.

Sommaire rapport d'activité

2021

03 ÉDITO

04 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

05 RAPPORT DE GESTION

• Éléments de contexte :

Faits marquants de l'entreprise en 2020.

Activité et performance économique de l'entreprise .

Gestion financière.

Affectation du résultat.

Fonds propres.

Événements postérieurs à la clôture.

• Perspectives

• La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

• Informations en matière de gouvernance

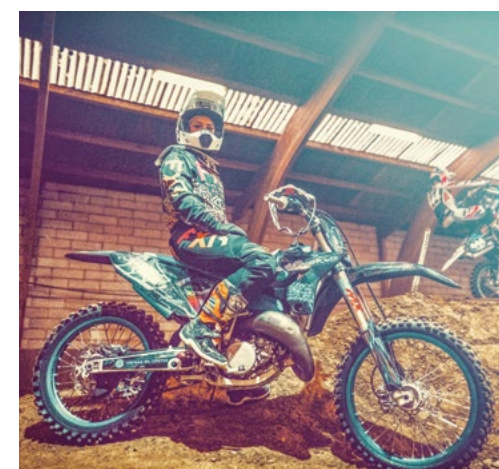
05



27 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Rapport général
- Rapport spécial
- Rapport spécial sur les conventions

49 ANNEXE COMPTABLE



Édito

2021



2021, une trajectoire maintenue par l'engagement de tous.

Quelle année... encore !
Malgré les nouvelles contraintes sanitaires qui ont pesé sur l'organisation des assemblées régionales qui, dès lors, n'ont pu se tenir en présentiel, les sociétaires ont confirmé leur attachement à la vie démocratique de leur mutuelle par une participation accrue aux votes pour désigner leurs représentants à l'assemblée générale.
Avec une adaptation au jour le jour de l'organisation de l'activité pour répondre au mieux aux sociétaires, afin de conserver notre niveau de service et la confiance de nos sociétaires, je ne peux que témoigner de notre fierté d'avoir pu compter sur l'engagement de toutes et tous, pour que notre Mutuelle reste ce qu'elle a toujours été : engagée, solidaire, réactive et positive.

En 2021, la Mutuelle a également dû et su prendre des décisions empreintes de notre sens de la responsabilité pour garantir sa pérennité. Une révision de nos tarifs, rendue incontournable pour faire face à une inflation des coûts de sinistres corporels et matériels.

Nos sociétaires ont bien compris qu'il en allait de la pérennité de ce qui fait notre différence : une mutuelle capable de fédérer l'effort de tous pour garantir à chacun une protection optimale et résolument humaine en cas d'accident.

L'année fut également celle d'une défense des intérêts de nos sociétaires et plus largement de la pratique du deux roues à moteur auprès des Pouvoirs Publics.

La stigmatisation et les idées reçues sur l'univers de la moto ont la vie dure en ces temps de transition accélérée. Il a fallu rappeler que « le motard » est avant tout un citoyen, respectueux des règles et d'un partage de la route harmonieux. ZFE, contrôle technique, état des routes... la Mutuelle des Motards était de tous les échanges, de toutes les initiatives pour nourrir le débat public d'éléments factuels vérifiés par son expérience, pour ne pas laisser les préjugés gagner du terrain sur le bon sens.

Et parce que notre Mutuelle est aussi une entreprise qui doit se développer pour assurer son avenir, je remercie tous les conseillers, l'ensemble des bureaux et les délégués qui ont su présenter notre offre de la meilleure des manières pour atteindre une augmentation du chiffre d'affaires de + 9,7 %.

Enfin, l'année 2021 a été celle de la réflexion, de la concertation et de la participation de toutes les parties prenantes pour élaborer notre nouveau « Modèle durable de développement » (qui vise à renforcer les liens avec nos écosystèmes au sens large).
2022 sera celle de son déploiement et de ses premières réalisations...

Nous avons su démontrer, encore, que c'est en unissant nos forces et nos volontés que la Mutuelle des Motards savait rester cette entreprise si singulière, si attachante et humaine, face à l'adversité.

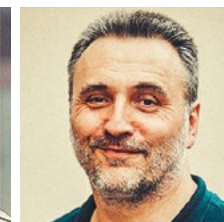
Patrick Jacquot
Président directeur général

Conseil

D'ADMINISTRATION



Patrick JACQUOT
Président



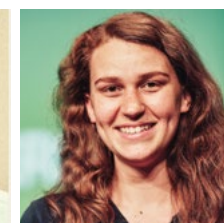
Philippe GUIEU FAUGOUX
Vice-Président



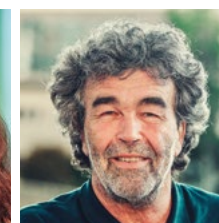
Guillaume CHOCTEAU
Vice-Président



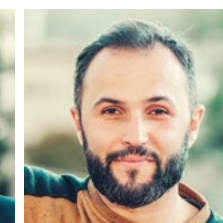
Patrick CAZAUX
Administrateur



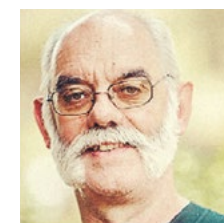
Théodora LEICHNIG
Administrateur



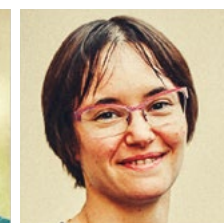
Luc COURTES
Administrateur



Mathieu DELTEIL
Administrateur



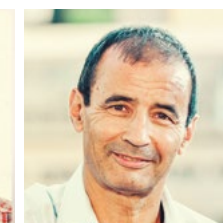
Bernard FRAYSSINHES
Administrateur



Virginie NAYL
Administrateur



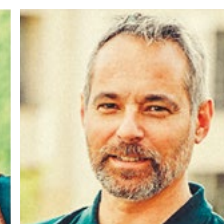
Antoine STAFFELLI
Administrateur



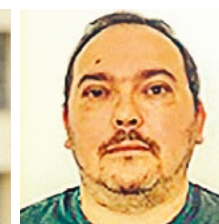
Said TAZAIRT
Administrateur



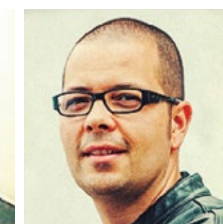
Erick TESSIER
Administrateur



Christophe TURSAN
Administrateur



Sébastien ANDRE
Administrateur
Salarié



Laurent SANTUCCI
Administrateur
Salarié

Rapport de gestion

#2021



Les Éléments de contexte

LES FAITS MARQUANTS DE L'ENTREPRISE EN 2021

LE CONTEXTE MARCHÉ

Le contexte économique

Après une année 2020 totalement bouleversée par la pandémie, l'activité économique a retrouvé son niveau d'avant-crise dès le 3ème trimestre 2021. La reprise est solide. L'économie française a démontré au fil des mois sa capacité d'adaptation au contexte de pandémie.

En 2021, malgré les incertitudes et les craintes de défaillances multiples, l'économie a pris une nette trajectoire de reprise. La demande intérieure est forte et alimente la reprise économique. La situation continue de s'améliorer sur le marché du travail.

Des facteurs sont toutefois venus perturber cette dynamique : d'une part, les difficultés d'approvisionnement, qui affectent plusieurs secteurs ; d'autre part, les différentes vagues de la pandémie Covid-19 avec de nouveaux variants ; enfin une forte hausse des prix des matières premières, du transport, de l'énergie.

La croissance du PIB en France devrait atteindre 6,7 % en 2021, avant de revenir à 3,6 % en 2022, 2,2 % en 2023 et 1,4 % en 2024, selon les dernières projections de la Banque de France

Le contexte marché 2RM

Le marché du 2 et 3 roues à moteur a encore démontré sa solidité en 2021 avec une demande très dynamique. Réelle solution en termes de mobilité dans ce contexte sanitaire, les transactions n'ont jamais été si élevées (sur la période post crise financière de 2008) et cela même dans des conditions dégradées de disponibilité de l'offre, de production, de transport. Le segment de l'occasion, déjà dynamique (y compris en 2020), a bénéficié de cette tension forte entre l'offre et la demande sur le neuf et les prix des motos d'occasion très demandées, se sont envolés.

Sur l'ensemble de l'année, 194 545 2RM neufs (hors cyclos et TQM) ont été vendus en France, soit une année record pour le marché du 2RM au regard des années passées. Si on y ajoute les scooters à 3 roues catégorisés par le législateur en TQM, le volume dépasse les 200 000 unités (204 528 exactement). Il s'est immatriculé davantage de gros cubes (année record pour le segment), mais aussi plus de petites cylindrées. Seuls les scooters à 3 roues ont enregistré une contreperformance par rapport aux années passées. Sur le segment de l'occasion, la progression des transactions s'établit au-delà de 8 % vs 2020 et vs 2019.

Cette situation est en totale opposition avec le marché automobile (véhicules particuliers) qui malgré l'amélioration des conditions commerciales et la forte poussée de l'électrique, n'a progressé que de 0,6 % vs 2020, et baissé de 25 % par rapport à 2019.

Au total sur 2021, le marché totalise 824 247 transactions deux-roues* (en progression de 8,7 % par rapport à la même période de 2020 et en progression de +8,6 % par rapport à 2019). *Hors TQM, scooters à 3 roues et cyclos.



Le marché de l'assurance

Après une année 2020 où la croissance avait ralenti, 2021 renoue avec un niveau de croissance plus important. La croissance des cotisations sur la branche Automobile s'établit à +3,8 %.

En termes de sinistralité sur la branche automobile, sur les 11 premiers mois de l'année et par rapport à 2019, les fréquences demeurent en baisse, à -6,0 %

LE CONTEXTE "ACCIDENTOLOGIE ROUTIÈRE".

La crise sanitaire a profondément modifié les habitudes de mobilité des français depuis mars 2020, avec l'alternance des restrictions.

Nous avons pu constater une diminution sensible du trafic routier en 2020 mais aussi en partie en 2021 en raison notamment du déploiement du télétravail. Naturellement par rapport à 2020 où il y a eu plusieurs longues phases de confinement strict, la sinistralité se montre en progression en raison d'une plus forte

circulation routière. Cependant, si l'on se compare à une année plus normale comme 2019, la sinistralité continue de suivre une tendance de recul au niveau global, même si pour certains usagers (comme les cyclistes) nous assistons à une progression de la sinistralité en lien avec le développement important de leur nombre.

Sur les 11 premiers mois de 2021 et par rapport à 2019, le nombre d'accidents a chuté de 3 % avec 49 454 accidents corporels recensés. Le nombre de tués de 12 % avec 2 600 personnes ayant perdu la vie et le nombre de blessés ont également reculé de 4 % par rapport à la même période de 2019.

Sur les 11 premiers mois de 2021, la mortalité des piétons et des automobilistes est particulièrement en baisse par rapport à la période d'avant pandémie. La mortalité des usagers de 2RM suit également cette tendance de baisse même si elle est moins forte que celle observée en 2020 (-9 % vs -34 % observé à la même période en 2020). Le recul est aussi constaté sur les usagers de cyclomoteurs.

Comparée aux autres évolutions, la mortalité cycliste sur les 12 derniers mois est plus forte que sur l'année 2019 : +19 % par rapport à 2019.

LE CONTEXTE DE L'ENTREPRISE

L'année 2021 s'est inscrite autour de trois axes forts pour notre Mutuelle : mobilisation, consolidation et structuration. Le tout en restant fidèle à notre modèle mutualiste, au service de nos sociétaires.

En premier lieu, la **mobilisation**, de toutes et tous dans ce contexte persistant de crise sanitaire.



Cette année, comme depuis le début de la crise sanitaire il y a presque deux ans, nous avons continué à nous adapter à une situation inédite qui perdure, change nos repères et nos modes de travail. Nous sommes restés mobilisés pour répondre au mieux aux attentes de nos sociétaires.

La **consolidation** ensuite.

Après la forte progression de notre portefeuille au cours de ces dernières années (5,7 % en 2020, 7,6 % en 2019 ou encore 6,2 % en 2018), 2021 s'inscrivait comme une année de consolidation.

Dans un contexte persistant d'inflation forte de la charge sinistres (9 % à 11 % en moyenne par an sur les dix dernières années selon France Assureurs pour les coûts des dommages corporels, soit un doublement en dix ans), il nous était nécessaire de retrouver nos grands équilibres financiers.

C'est ce que nous avons fait en adoptant des mesures tarifaires volontaristes mais également en continuant de rationaliser nos frais généraux dont le ratio a continué de décroître pour s'établir à 36,7 % en fin

d'année 2021 (il était de 38,3 % en 2020, 42,01 % en 2019 et 45,45 % en 2018).

Grâce à la fidélité de nos sociétaires, nous ressortons renforcés de l'année 2021 : nous finissons l'exercice en excédent de 1,3 M€, notre chiffre d'affaires progresse de 9,7 % à 139 M€ et notre ratio de solvabilité se consolide à 144 %.

Notre portefeuille de contrats est lui globalement stable, comme attendu, à 385 440 contrats soit une légère progression de 0,5 %.

2021 fut enfin une année de structuration avec la réalisation de travaux importants mais aussi en posant les bases des projets qui structureront les années à venir :

Un outil de gestion des sinistres (Claims)

La mise en production de l'outil de gestion indemnisation « Prima claims » a été lancée en 2021. Aujourd'hui 80 % des nouveaux sinistres sont ouverts dans ce nouvel outil qui voient ainsi leur



leur gestion renforcée.

Le premier semestre 2022 permettra de finaliser cette bascule en couvrant l'ensemble du périmètre et marquera la fin de notre projet de migration de système de gestion (Oxygène).

Une digitalisation des parcours sociétaires

La pandémie contribue à accélérer la digitalisation de nos pratiques. La Mutuelle s'adapte donc pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par ses sociétaires par le développement de nouveaux services directement disponibles via les espaces sociétaires (carte vertes, attestations...) ou encore par l'enrichissement de leur parcours avec la création d'un chatbot destiné à les orienter au mieux.

Mais la digitalisation c'est aussi se structurer pour permettre à nos sociétaires de s'exprimer et faire vivre la vie mutualiste au sein de notre Mutuelle même en temps de pandémie. Ainsi, riche de cette expérience, nous avons modifié nos statuts pour pouvoir organiser de façon pérenne nos élections par voie électronique et ainsi favoriser le taux de participation aux élections.

2021 : une année anniversaire

- 10 ans de SAVE : 10 ans d'accompagnement

personnalisé au service de nos sociétaires en cas d'accident.

La garantie SAVE (Soutien et Accompagnement des Victimes de la route et de leur Entourage) a fêté ses dix ans d'existence. 10 ans au cours desquelles la Mutuelle a rempli sa promesse d'accompagner ses sociétaires différemment, 10 ans au cours desquels la Mutuelle a travaillé au quotidien pour trouver de nouvelles prestations utiles pour permettre à nos sociétaires d'avancer plus rapidement dans leur reprise de vie « normale ».

- 10 ans du Courtier du Motard : Près de 2 000 partenaires proposent l'offre Mutuelle des Motards.

Depuis 10 ans, Le Courtier Du Motard propose à son réseau de partenaires de distribuer l'offre d'assurance « prévention comprise » de la Mutuelle des Motards. Grâce à sa filiale de courtage 100% captive, la Mutuelle répond ainsi à l'attente des professionnels de l'assurance et des courtiers, qui souhaitent proposer à leurs clients son expertise en matière d'assurance des conducteurs de 2-roues motorisés et de leur machine.

- 10 ans de 2 Roues Lab

Voilà 10 ans que les motards contribuent à l'avancée de la recherche sur le monde du 2-roues ! Créé en 2011, le laboratoire de recherche de la Mutuelle des Motards permet de mieux connaître les attentes, les habitudes et les comportements des différentes populations d'usagers de 2-roues motorisés. Au fil des études réalisées grâce à l'implication des contributeurs, la Mutuelle se maintient à la pointe de l'innovation et renforce sa connaissance du monde du 2-roues.

Une politique RH renforcée

2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire mondiale, et la nécessité de maintenir l'accompagnement humain dans un contexte de perpétuelle évolution des mesures sanitaires.

Dans ce contexte mouvant, l'accompagnement des collaborateurs est resté au cœur de nos préoccupations. Cet exercice d'ajustements perpétuels s'est réalisé dans le cadre d'une concertation sociale soutenue et de qualité permettant l'adoption rapide de solutions et de protocoles avec les représentants du personnel. Les mesures prises et observées nous ont permis de limiter la circulation du virus au sein de nos équipes, et de limiter l'impact sur nos activités.

Le télétravail, initié au début de la pandémie, a continué à être mis en œuvre de manière globale au sein de l'entreprise, avec l'appui des équipes informatiques et RH, et des modalités d'application distinctes en fonction des contraintes de chaque métier et des situations individuelles. En ce sens, l'accompagnement spécifique des salariés vulnérables en lien avec la Médecine du travail s'est poursuivi.

Au-delà du mode d'organisation du travail, les outils permettant de favoriser le travail à distance ont été mis en place avec notamment le déploiement d'Office 365 (Teams et Outlook).

- La refonte des garanties santé MGEN pour les collaborateurs et leurs ayants-droits accompagnée d'une évolution notable des niveaux de prise en charge des frais de santé, sans augmentation du montant de la cotisation.

- Le « Welcome Day », véritable dispositif d'intégration mis en œuvre en septembre 2021 à l'occasion de l'intégration des nouveaux alternants, et destiné à intégrer le parcours d'intégration dédié aux collaborateurs.

- La mise en place d'un plan de recrutement annuel permettant l'anticipation des besoins et le pilotage de la masse salariale.

- Le renforcement des travaux coopératifs « interservices » et favorisant la transversalité avec notamment la mise en place d'un comité de développement et la poursuite des ateliers de codéveloppement à l'attention des managers.

- La mise en place d'une nouvelle plateforme de e-learning afin de faire évoluer les fonctionnalités de l'outil pour en faire un véritable outil de formation et favoriser l'animation de la plateforme et l'intégration des nouvelles méthodes d'apprentissage.



• La réorganisation de la Direction des Ressources Humaines et de la Qualité de Vie au Travail destinée à favoriser le fonctionnement agile et transverse au sein des équipes, développer la valorisation et le partage des compétences détenues, positionner la fonction RH au bon niveau au sein de l'entreprise mais aussi de permettre l'accompagnement des projets structurants.

L'évolution de nos pratiques professionnelles adossée à la crise sanitaire, nécessite plus que jamais un accompagnement au plus près des besoins de l'entreprise et des collaborateurs qui la composent.

L'ACTIVITÉ & LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

La Mutuelle s'est dotée, conformément aux exigences de la profession reprises dans l'article 14 de l'ordonnance 2008-1278 du 08/12/2008, d'un Comité d'audit, lequel a rendu son rapport au

Conseil d'administration en sa séance du 18 février 2022 pour établir le rapport de gestion. À cette occasion, le Conseil d'administration a pris également connaissance du rapport de la mission d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes 2021.

Les principales caractéristiques de la gestion et des résultats obtenus au cours de l'année 2021 sont détaillées ci-après.

LA PRODUCTION

Les sociétaires

Le nombre de sociétaires et le nombre de contrats par sociétaire se présentent de la manière suivante :

	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021	Variation 2021/2020
Nombre de sociétaires	253 271	265 917	263 962	-0,7 %
Nombre de contrats par sociétaire	1,43	1,44	1,46	1,4 %

Au cours de l'année 2021, le nombre de sociétaires est en baisse (-0,7 %) et le nombre de contrats par sociétaire progresse de 1,4 %.

Les contrats

Les variations de contrats sont les suivantes :

Contrats en cours	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021	Variation 2021/2020
Total	362 807	383 627	385 440	0,5 %

Le portefeuille tous types de contrats confondus progresse de 0,5 % sur 2021.



Les cotisations

Les cotisations acquises de l'année 2021 (avec l'acceptation) sont de 139,2 millions d'euros, en augmentation de 9,7 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

Cotisations	Fin 2019 (en k€)	Fin 2020 (en k€)	Fin 2021 (en k€)	Variation 2021/2020
Total	116 307	126 898	139 176	9,7 %

La tendance à la hausse de 2020 (+9,1 %) se poursuit en 2021 avec une augmentation de +9,7 %.

LA GESTION DES SINISTRES

Deux indicateurs permettent de suivre et d'évaluer les sinistres. D'une part, la fréquence qui montre le rapport entre le nombre de dossiers sinistres ouverts par contrat et le nombre moyen de contrats souscrits. D'autre part, le rapport sinistres sur cotisations (S/C) qui exprime le rapport entre la charge sinistres et le chiffre d'affaires. Ces éléments sont examinés ci-dessous.

Les fréquences

Au 31 décembre 2021, la fréquence des sinistres, toutes garanties confondues, a fortement augmenté par rapport à 2020, qui bénéficiait de l'impact positif de l'effet confinement. La fréquence des sinistres en 2021 n'est toutefois pas revenue au niveau de celle de 2019.

La charge sinistres nette de réassurance par famille de contrats

Les évaluations des sinistres ont été effectuées conformément aux règles habituelles de prudence.

A // la charge sinistres année de survenance 2021

Avant réassurance, la charge sinistres brute de l'exercice de survenance augmente significativement, avec un ratio de sinistres



sur cotisations (S/C) qui passe de 54,3 % à 63,6 %. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation de la fréquence des sinistres en 2021 (le nombre de sinistres a augmenté +9,4 % en 2021, mais reste inférieur à 2019 : -9,2 %), liée aux mesures gouvernementales de restriction des déplacements prises dans le cadre de la situation de crise sanitaire.

En outre, l'exercice de survenance 2021 a vu une hausse importante (+62 %) du coût moyen de ses gros sinistres (supérieurs à 100 K€). Corrélativement, la charge cédée aux réassureurs a été logiquement plus importante sur l'exercice 2021 (9,5 % des cotisations acquises 2021) que sur 2020 (4,7 % des cotisations acquises 2020).

Ainsi, la charge sinistres de l'exercice de survenance 2021, hors frais de gestion et après réassurance, ressort à 54,1 % des cotisations acquises (66,1 % en prenant en compte le coût de la réassurance), soit une dégradation d'environ 5 points par rapport au S/C de 2020 qui s'établissait à 49,5 % (60,3 % en prenant en compte le coût de la réassurance).

B // la charge sinistres sur exercices antérieurs

Au 31 décembre 2021, les exercices antérieurs dégagent, après réassurance, un boni net global

de 4,58 millions d'euros qui représente 3,3 % des cotisations acquises contre un mali net de 4,35 millions d'euros (3,4 % des cotisations acquises) en 2020, soit une amélioration de la charge nette sur exercices antérieurs de 8,93 millions d'euros. Si les années de sinistres 2018 et 2019 avaient fortement pénalisé la charge sur exercices antérieurs en 2020 (+8,24 millions d'euros), l'impact est moins fort sur 2021 où les années de sinistres N-2 et N-1 (soit respectivement les années de sinistre 2019 et 2020) n'ont impacté l'exercice qu'à hauteur de 3,13 millions d'euros.

C // le traité Stop-Loss

Contrairement à 2019, et à l'instar de 2020, le traité de réassurance « Stop-Loss » ne s'est pas enclenché cette année. Aucune charge sinistre n'a donc été réassurée dans le cadre de ce traité sur 2021.

Pour rappel, ce traité triennal (2019-2021) avait pour vocation de limiter l'impact de la charge sinistres sur le compte de résultat de l'exercice, permettant ainsi, par une couverture pluriannuelle, une meilleure couverture des



fonds propres de la Mutuelle en cas de sinistralité exceptionnelle. Un nouveau traité Stop-Loss a été signé dans des conditions proches du précédent contrat pour la période 2022-2024.

La charge comptable de l'exercice net de réassurance s'établit donc à 70,69 millions d'euros soit une hausse de 3,47 millions d'euros par rapport à 2020. Le ratio S/C net de réassurance, tous exercices confondus, s'établit à 62,8 %, soit une baisse de 0,9 points par rapport à 2020.

LES PROVISIONS TECHNIQUES

La provision pour frais de gestion sinistres

Au 31 décembre 2021, la provision pour frais de gestion sinistres représente 3,38 % de la provision pour sinistres à payer.

La provision pour abandons sur avances sur recours futurs

Corporels Automatique (IRCA) au 31 décembre 2021 s'élève à 11,950 millions d'euros, montant en baisse de -2,3 % par rapport à fin 2020 (12,236 millions d'euros).

Le solde des avances sur recours matériels au 31

décembre 2021 s'élève à 3,575 millions d'euros, montant en hausse de 65 % par rapport à fin 2020 (2,162 millions d'euros). Cette augmentation importante du solde des avances matériels est principalement due à l'ouverture des avances sur recours matériels sur le nouvel outil Claims. En effet, le passage sur ce nouvel outil a entraîné des modifications métier dans la gestion de certains sinistres, notamment, en transférant plus tôt en avances sur recours matériels certains règlements qui étaient effectués auparavant sur des garanties différentes (RC Matériel, Tous accidents...) dans l'ancien système AS400.

La charge restante des abandons de recours (corporels et matériels) est calculée « à l'ultime ». Par la différence entre cette charge ultime et la charge comptable constatée, une provision est constatée au 31 décembre 2021 et s'élève à un montant de 10,558 millions d'euros contre une provision de 6,662 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une dotation de provision de 3,896 millions d'euros.

Cette hausse importante est essentiellement due à la modification de la gestion des avances sur recours matériels Claims, dont la provision a corrélativement augmenté avec la hausse des avances matériels effectuées sous Claims.

Ainsi la variation de la dotation de provision pour abandons sur avances matériels Claims fait plus qu'expliquer la hausse globale de la provision totale d'abandon sur avances sur recours au 31 décembre 2021.

La provision pour risques en cours

Au 31 décembre 2021, la provision est constituée selon les modalités de calcul prévues par le Code des assurances (calcul sur la base des deux



derniers exercices). Elle s'élève à 3,448 millions d'euros, nette de réassurance, contre 3,681 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une reprise de provision de 234 millions d'euros sur l'exercice.

Cette reprise de provision s'explique mécaniquement par le remplacement dans le calcul de l'année 2019 à sinistralité forte, par l'année 2021 dont la sinistralité est légèrement plus faible.

La provision pour risques d'exigibilité

Au 31 décembre 2021, les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de plus-value latente nette globale. Dans ce contexte, aucune provision pour risques d'exigibilité n'a été constatée.

LA RÉASSURANCE

L'architecture de réassurance

Depuis 2020, la tranche 1 du traité RC Auto ne se fait plus dans le cadre de l'ARCAM, mais par l'AMDM seule. De plus, le Dommage Auto n'est plus réassuré dans le cadre de ce traité de réassurance. Cependant, la non prise en compte des sinistres en Dommage Auto dans

ce traité de réassurance a un impact très limité, du fait de la faiblesse de probabilité d'occurrence de mise en jeu de la réassurance dans le cadre de ces sinistres. Le reste de l'architecture des traités ARCAM et du traité AMDM « Stop-loss » est identique en 2021.

Le solde de réassurance

Le solde technique des opérations de réassurance (tous traités confondus) sur l'exercice comptable est en faveur des réassureurs pour un montant de 12,245 millions d'euros.

LES FRAIS GÉNÉRAUX

Le ratio de frais généraux est un indicateur essentiel de gestion. Calculé à partir des charges par destination, son évolution, après variation des provisions des frais de gestion sinistres, frais d'acquisition à reporter, et après déduction des produits en atténuation de charge (produits correspondant aux remboursements de frais généraux exposés), est la suivante :

Ratio de frais généraux	2019		2020		2021	
	en %	En milliers d'euros	en %	En milliers d'euros	en %	En milliers d'euros
par rapport aux cotisations acquises	42,01 %	48 863	38,27 %	48 568	36,65 %	51 015
frais de gestion sinistres	9,43 %	10 968	8,04 %	10 197	8,08 %	11 242
frais d'acquisition	13,81 %	16 060	13,49 %	17 116	14,47 %	20 145
frais d'administration	15,30 %	17 799	13,47 %	17 094	11,14 %	15 504
autres charges techniques	3,47 %	4 035	3,28 %	4 161	2,96 %	4 124

La baisse du ratio de frais généraux se poursuit sur 2021. Les frais généraux représentent ainsi 36,65 % des primes acquises au 31/12/2021, en diminution de 1,62 points. Cette diminution reflète la stratégie de maîtrise stricte des frais généraux dans un contexte de forte croissance commerciale, initiée depuis plusieurs années, mais également, encore cette année, dans une moindre mesure, l'impact « positif » sur certaines composantes de frais généraux de la crise sanitaire (limitation des frais de déplacement, diminution ou annulation d'évènements).

LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est une mesure générique de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises, sans restriction de secteur ou de taille. Les entreprises qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental peuvent bénéficier du CIR en les déduisant de leur impôt sous certaines conditions.

La Mutuelle effectue depuis de nombreuses années des actes de recherche afin d'offrir des solutions innovantes pour ses sociétaires.



En 2021, l'Administration fiscale a mis en œuvre des contrôles sur pièce des CIR 2015-2018. Ce contrôle va remettre en question une partie des CIR pour ces périodes. Des provisions sont passées pour faire face à ce risque comme indiqué au paragraphe le résultat exceptionnel p.20. De façon générale, l'administration a durci les conditions d'octroi du crédit d'impôt recherche. Compte tenu de ces éléments et de la baisse de la partie R&D liée à l'informatique, nous avons choisi de ne pas comptabiliser de CIR pour 2021.

LA GESTION FINANCIÈRE
LES RÉSULTATS
DES PLACEMENTS FINANCIERS

Le rendement financier

L'année 2021 a été marquée par l'incroyable rebond des marchés financiers, suite à la baisse importante enregistrée en 2020. Le CAC 40 a ainsi progressé de près de 30% en 2021, après avoir subi en 2020 une baisse de près de 7%. Dans ce contexte, les taux, après avoir connu des niveaux historiquement bas en 2020, sont légèrement remontés en 2021, restant toutefois à des niveaux encore bas.
La hausse des marchés financiers a ainsi profité aux valeurs actions de notre portefeuille de placement

au 31 décembre 2021, mais la hausse des taux a par ailleurs dégradé les valeurs de notre portefeuille d'obligations mais a un effet positif sur notre ratio de solvabilité.

Le rendement financier du portefeuille s'établit ainsi à 1,50 % contre 1,90 % en 2020.

Les plus-values latentes du portefeuille de valeurs mobilières sont en baisse, passant de 8,32 millions d'euros à 7,98 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, le portefeuille de placements financiers représente 196,43 millions d'euros et se compose de 58,93 % d'obligations (lignes détenues en direct et OPCVM), 0,15 % de FCPR Infrastructure, 8,05 % d'OPCVM actions, 0,08 % de comptes rémunérés et 32,79 % d'OPCVM monétaires et monétaires dynamiques.

Le résultat comptable

En 2021, les placements financiers ont rapporté 3,02 millions d'euros de produits financiers (soit un rendement comptable de 1,40 %).

Ce résultat comptable des placements financiers est en forte baisse par rapport à l'exercice 2020 (5,29 millions d'euros). Ceci



s'explique principalement par des plus-values nettes des cessions réalisées moins importantes qu'en 2020, ainsi que la plus-value sur la vente réalisée en 2020 de l'ancien siège social de la Mutuelle.

Les provisions pour dépréciation

Au 31 décembre 2021, le calcul effectué sur les lignes d'OPCVM en moins-value nettes latentes ne présente pas les caractéristiques d'une dépréciation à caractère durable. Dans ce contexte, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a donc été constatée en fin d'exercice. De même, aucune dépréciation n'est nécessaire sur le portefeuille obligataire.

L'évaluation des immeubles

Conformément à la réglementation en vigueur, la Mutuelle a fait réaliser une expertise immobilière quinquennale de l'ensemble de ses immeubles en 2020, qui a fait l'objet d'une actualisation en 2021.

Au 31 décembre 2021, tous les immeubles après dotation de provision sur les bâtiments les plus récents, sont en plus-values latentes.

LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de la circulaire de France Assureurs

du 29 mai 2017, ces informations n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

L'ensemble des factures liées à la gestion des dossiers sinistres est réglé au fur et à mesure de leur enregistrement dans l'applicatif métier, sauf celles relatives aux prestataires, qui sont regroupées et réglées en fin de mois, et les cas de litige.

Les factures des frais généraux sont réglées aux fournisseurs à trente jours date de facture, sauf en cas de litige matérialisé par l'absence de bon à payer.

L'échéancier des paiements des factures fournisseurs au 31 décembre 2021 est le suivant :

Délais de paiement de la dette fournisseurs	En k€	En %
Solde entre 0 et 30 jours	654	72,46 %
Solde entre 30 et 60 jours	39	4,31 %
Solde au-delà de 60 jours	210	23,23 %
	903	100 %



LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'ensemble des filiales et des participations de la Mutuelle est récapitulé dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Capital	Réserve et report à nouveau	Quote- part capital détenu	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos
				Brute	Nette			
Filiales :								
SASU LCDM	40	173	100%	40	40	9	4 781	25
SARL les Editions de la FPMC	32	-724	50%	2	-	27	2 854	-138
SAS Mutoxia Construction	228	164	100%	3 206	3 206	16 240	1 297	-39
SAS Securider	10	-2	100%	10	10	0	8	-3
Participation de 20% à 50% :								
Néant								
Participation de 10% à 20% :								
Néant								
Participation de 5% à 10% :	1	492	7,2%	249	-	-	893	-241
Liberty Rider								
Participation inférieure à 5% :								
Crédit Coopératif A				0	0	0		
Crédit Coopératif B				22	22	0		
SOCRAM	70 000	160 702	0,7%	710	710	0	59 645	1 355
MATMUT protection juridique	7 500	27 064	0,5%	37	37	0	50 619	7 234
IMA	34 410	88 310	0,5%	438	438	0	-	303
IMA GIE	3 547	338	0,1%	4	4	0	499 647	-
OFIVALMO Partenaires	10 000	5 481	2,0%	329	329	0	0	4 582
Total des titres de participations				5 047	4 796			

Les informations financières sont celles de l'exercice 2020, sauf pour la SAS LCDM, la SAS MUTOPIA et la SAS SECURIDER pour lesquelles ce sont celles de l'exercice 2021.



la filiale SARL Les Éditions de la FPMC au cours des deux derniers exercices comptables connus à ce jour est la suivante (l'exercice 2021 n'étant pas clôturé à date) :

En milliers d'euros	2019	2020
Capitaux propres (yc Rt)	-692	- 830
Chiffre d'affaires	3 275	2 854
Résultat	73	-138

L'exercice 2020 de la SARL Les Éditions de la FPMC s'est clôturé sur un résultat déficitaire de 138 k€.

LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel laisse apparaître une perte de 429 k€.

Ce résultat correspond principalement à la constitution de provisions pour risques nettes pour un montant de 541 k€, dont :

- // 1 298 k€ de dotations aux provisions de :
- 717 k€ au titre du contrôle sur les Crédit d'impôts recherche 2015 à 2018,
 - 225 k€ au titre du contrôle fiscal en cours concernant la TEP de 2019,
 - 220 k€ pour le risque sur nos avances à venir pour les Editions de la FPMC
 - 135 k€ pour compléter le risque sur le litige avec Puzzle Bike.

- // 757 k€ de reprises de provisions :
- 255 k€ liées aux règlements effectués sur le litige Puzzle Bike
 - 379 k€ liées à la prescription de l'année 2018 concernant la TSCA sur Frais de fractionnement
 - 123 k€ liées à l'indemnité d'éviction sur la cession du B3/B4, suite au jugement favorable reçu en 2021

SAS Le Courtier Du Motard

La Mutuelle a créé le 1^{er} septembre 2009 « Le Courtier Du Motard » (LCDM), société de courtage 100 % captive de la Mutuelle dont la forme juridique est une SAS au capital de 40 k€. Cette structure juridique constitue un canal de distribution complémentaire de notre offre de contrats 2 roues à moteur. Cette structure fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle. L'évolution des éléments principaux des comptes de la SAS Le Courtier Du Motard au cours des deux derniers exercices comptables est la suivante :

En milliers d'euros	2020	2021
Capitaux propres (yc Rt)	206	213
Chiffre d'affaires	4 064	4 781
Résultat	7	25

L'activité de cette structure a poursuivi son développement en 2021 et son chiffre d'affaires a progressé de 17,6 %. Au cours de l'exercice 2021, le nombre de partenaires (courtiers et motocistes) a progressé de 3 %. L'exercice 2021 se clôture sur un résultat net de 25 k€.

SARL Les Éditions de la FPMC

L'évolution des éléments principaux des comptes de



L'intéressement et la participation aux bénéfices

Conformément aux termes de l'accord signé avec le Comité d'entreprise le 26 juin 2019 et compte tenu du résultat 2021, l'intéressement (y compris forfait social) atteint 985 k€ au titre de l'exercice 2021.

Les impôts

Depuis le 1er janvier 1994, la Mutuelle relève du régime de droit commun (article 206-1 du CGI) et les excédents sont ainsi soumis à l'impôt sur les sociétés.

Les différents crédits d'impôts obtenus par la Mutuelle comptabilisés en 2021 s'élèvent à 43 k€, principalement au titre du crédit d'impôt mécénat (50 k€) et crédit d'impôt famille (40 k€), ainsi qu'une régularisation du crédit d'impôt famille de 2016 (- 46 k€).

Le résultat comptable, après impôt sur les sociétés, est un bénéfice de 1 715 k€.

Le résultat fiscal de l'exercice 2021 est également bénéficiaire et a généré un impôt société de 427 k€.

La taxe sur les excédents des compagnies d'assurance (taxe boni-mali) atteint 893 k€ (dont 267 k€ de régulation au titre de la TEP 2018 suite au contrôle fiscal).

L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

LE REPORT À NOUVEAU EXCÉDENTAIRE

Au 31 décembre 2021, le report à nouveau excédentaire s'élève à 0,15 million d'euros. Il correspond aux résultats déficitaires et excédentaires des exercices précédents conformément aux résolutions approuvées par les précédentes Assemblées générales.

LE RÉSULTAT

L'exercice 2021 se clôture donc sur un bénéfice net de 1,297 million d'euros qui sera affecté en totalité au report à nouveau créditeur, suivant la proposition de résolution du Conseil d'administration soumise à l'adoption de l'Assemblée générale.

LES FONDS PROPRES

LE FONDS D'ÉTABLISSEMENT

L'article R334-7 du Code des assurances prévoit que le montant du fonds d'établissement doit être égal au tiers de l'exigence minimale de la marge de solvabilité.

L'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2006 avait approuvé l'augmentation du fonds d'établissement à 10 millions d'euros par prélèvement de 7 millions d'euros sur le fonds de développement.



LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT

Le fonds de développement est une réserve spéciale dans laquelle sont comptabilisés, au-delà des fonds nécessaires au fonds d'établissement minimum, les droits d'adhésion perçus par la Mutuelle à l'entrée de tout nouveau sociétaire, conformément à l'article 6 des statuts, ainsi que les résultats des exercices lorsqu'ils sont excédentaires, en l'absence de report déficitaire.

Le fonds de développement s'élève, au 31 décembre 2021, à 50,225 millions d'euros contre 48,630 millions d'euros au 31 décembre 2020.

LES DROITS D'ADHÉSION

Le droit d'adhésion est la contribution des nouveaux sociétaires au fonds de développement de la Mutuelle.

L'article « 209 IV » du Code général des impôts

reconnaît, pour les exercices clos à compter du 31 décembre 1998, les droits d'adhésion comme des apports versés par les sociétaires.

Les droits d'adhésion sont ainsi défiscalisés, au titre de l'impôt sur les sociétés, à hauteur d'un montant égal au rapport entre le montant minimal de la marge de solvabilité exigée par la réglementation et le nombre de sociétaires constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le montant du droit d'adhésion défiscalisable s'élève à 226 euros hors taxes.

LES EVENEMENTS

POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est à signaler.



Les perspectives

2022 SERA UNE ANNÉE DE RÉALISATION

MDD : déploiement de notre stratégie de développement

Depuis sa création, le projet d'entreprise de la Mutuelle est de répondre aux besoins de tous les motards et riders, en favorisant la relation de proximité.

Avec la mise en œuvre du Modèle Durable de Développement, élaboré en étroite collaboration avec tous les acteurs de terrain (salariés, délégués bénévoles, administrateurs, antennes FFMC), la Mutuelle réaffirme son projet fondateur en l'inscrivant dans les pratiques et usages des conducteurs de 2 et 3-roues d'aujourd'hui et ce en tenant compte des territoires et de leurs spécificités.

Le MDD constitue une étape de transformation profonde qui s'échelonnera dans le temps.

Si plusieurs déménagements de bureaux sont déjà à l'œuvre, les premières maisons motardes verront le jour dès 2022 suivies par d'autres dans les années à venir.

Des lieux stratégiques sont privilégiés, pour permettre plus de visibilité et plus d'interactions avec les écosystèmes militants et métiers, mais aussi pour réserver un accueil propice aux échanges et à la convivialité.

Par ailleurs, la multiplication des canaux de contact (Espace Perso, téléphone, présence sur les territoires, animations, etc.) permettra à ses sociétaires, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté motarde, de garder le lien avec la Mutuelle en toutes circonstances.

Offre auto : une nouvelle offre pour les sociétaires

Les sociétaires réclamaient régulièrement une modernisation de l'offre auto lors des Assemblées régionales.

C'est chose faite en ce début de l'année 2022, puisque depuis janvier un nouveau produit auto leur est proposé via le partenaire, AGPM. Ce partenaire est bien connu puisqu'il accompagne la Mutuelle déjà depuis plus de dix ans pour son contrat habitation.

Grâce à cette coopération renforcée, validée à l'unanimité par le Conseil d'administration, les

les sociétaires vont pouvoir bénéficier d'un contrat auto moderne et compétitif, construit autour de garanties adaptées à leurs besoins.

Ouverture à tous de notre offre nouvelles mobilités

La Mutuelle propose depuis un an les contrats « On Street » et « On Cycle » pour des véhicules de type trottinettes ou vélos à assistance électrique.

Ces contrats ont été créés dans l'optique d'apporter aux sociétaires une protection de haut niveau en s'appuyant sur tout le savoir-faire de la Mutuelle et son expérience en matière de prévention et de protection des usagers vulnérables.

Uniquement accessible aux sociétaires en 2021, l'offre devient disponible pour tous en 2022.

La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

Si la Mutuelle des Motards se caractérise par sa capacité à s'adapter aux mutations, c'est qu'elle a su rester

agile dans sa mobilité. Forte de ses solides valeurs fondamentales, elle avance dans la dynamique de son modèle de transformation et reste vigilante dans sa mise en œuvre, parce que consciente et responsable de l'impact de son organisation comme de ses pratiques sur son environnement et ses parties prenantes.

Dans son époque, elle se situe aujourd'hui au croisement de la transformation numérique, de l'avènement de la société de service en général et de multiples tendances économiques et sociales orientées vers l'utilisateur, pour elle le conducteur de 2 ou 3 roues.

Au niveau de sa gouvernance, premier lieu d'expression de ses valeurs, notre Mutuelle a choisi, contrainte par un contexte sanitaire défavorable aux rassemblements, de dématérialiser ses Assemblées régionales. Celles-ci représentent les moments phares de relations et d'échanges mais aussi d'engagement de nos sociétaires dans la vie de leur entreprise. C'est le lieu d'élection de leurs représentants à l'Assemblée générale. Ce point culminant annuel de notre vie mutualiste délivre le bilan de l'exercice écoulé, informe de la situation de l'entreprise, et présente les axes à développer. Récompensée dans son effort pour rester proche de ses sociétaires tout en répondant à leurs attentes, la Mutuelle se félicite, cette année, de multiplier par trois le nombre de votants.

La Mutuelle s'engage, depuis des années, en faveur de Développement Durable en améliorant sa performance environnementale à travers une démarche HQE. Aujourd'hui, grâce à l'optimisation des consommations en eau, la « gestion durable » de son siège est maintenue au niveau exceptionnel. Niveau nouvellement



obtenu pour son « utilisation durable » grâce à sa qualité de l'air. La Mutuelle est arrivée en 2021 au terme du cycle de 5 années de démarche et se questionne aujourd'hui sur la manière de poursuivre cette démarche concrète vers toujours plus de performance. À noter qu'elle a fait le choix de changer de fournisseur d'électricité au niveau de son réseau en privilégiant Enercoop, et qu'elle a distribué des gourdes à tous ses salariés pour supprimer rapidement les gobelets recyclables.

L'engagement social est très positif cette année encore malgré un contexte sanitaire toujours instable. Elle a réussi à maintenir un accompagnement de qualité, au plus près des besoins de ses collaborateurs, notamment en direction des plus vulnérables, mais aussi de nos nouveaux alternants, en organisant un "Welcome Day", véritable dispositif d'intégration dédié.

La Mutuelle a exprimé ses valeurs de solidarité et d'entraide à travers deux projets innovants en réponse à des problématiques sociétales réelles :

- « Passerelle » est un projet visant à accompagner et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes femmes dans le milieu motard à travers le réseau de son écosystème élargi ;
- Et « Implication Mutualiste des Sociétaires », qui

consiste à piloter la mise en place d'une organisation qui permettra aux sociétaires qui le souhaitent de s'impliquer de manière simple aux côtés des salariés et délégués de la Mutuelle pour mener des actions ou missions ensemble, et nourrir réciproquement leur quotidien, pour contribuer à faire rayonner la Mutuelle sur le terrain aux côtés des motards.

De plus, face aux difficultés pour réaliser leurs actions, nos partenaires de terrain ont pu compter, cette année encore, sur notre solidarité financière. Solidarité également engagée dans l'Economie Sociale et Solidaire, par le soutien au Congrès de l'ESS, initiative collective nationale qui a rassemblé les forces de ses acteurs pour défendre son modèle et l'imposer comme alternative.

Enfin, au niveau de son activité, la Mutuelle a principalement trois succès à son actif : elle a fêté les 10 ans de « SAVE », traduction unique et concrète de notre démarche d'accompagnement sur mesure, par tout notre écosystème : salariés, délégués bénévoles, partenaires et sociétaires, des accidentés et de leurs accompagnants. Sécurider a obtenu cette année la certification « Caliopi » qui atteste de la grande qualité de notre organisme de formation tant au niveau de sa gestion qu'au niveau de la conception de ses formations. Certification à laquelle s'est rajouté le label « Certif'Région ». Et dans ce cadre, la Mutuelle a mis en place une « formation découverte 2-roues » destinée à ses salariés. La partie théorique aborde le partage de la route et plus particulièrement la vulnérabilité de ses usagers. La partie pratique consiste en une prise en main sur piste pédagogique d'engins rétrofités par l'équipe avec des pièces de réemploi issues d'épavistes conventionnés par la Mutuelle.

En conclusion, la Mutuelle a démontré, cette année encore, sa vision de l'engagement mutualiste, tant dans son domaine d'activité, l'assurance, que dans celui de son économie, sociale et solidaire, et celui de sa raison d'être et d'agir, le conducteur du 2 ou 3 roues. Une attention toute particulière

a été portée en direction de ses sociétaires, en réponse au contexte sociétal, vers toujours plus de solidarité.

Les informations en matière de gouvernance

L'entreprise est gouvernée selon ses statuts, portés à la connaissance de chaque sociétaire, et les administrateurs au sein du Conseil d'administration se conforment, pour exercer leurs mandats, au Code de déontologie des Mutuelles du GEMA (Ex-Groupement des Mutuelles d'Assurances), organisme professionnel qui rassemblait les entreprises à caractère mutualiste régies par le Code des assurances.

En 2021, 54 Assemblées régionales se sont tenues exceptionnellement sur 13 soirées constitutives à distance. Elles ont été regroupées suivant leur région administrative. Les candidats aux postes de représentants des sociétaires à l'Assemblée générale ont pu postuler à distance, via un espace dédié, 318 postes de représentants élus étaient à pourvoir. À la suite des votes qui se sont également tenus à distance, 308 postes ont été pourvus.

Le Conseil d'administration est composé de 15 membres dont 2 sont élus par le personnel de l'entreprise. Cette année 2 postes d'administrateur arrivaient à échéance. Les 2 administrateurs se représentaient sur leur poste, un seul a été réélu. Le second a été pourvu par une jeune femme. Depuis, le Conseil d'administration est composé de 15 % de femmes (> à la moyenne du sociétariat qui représente 8 % de femmes environ).

Le Conseil d'administration s'est réuni au cours de 4 séances en présentiel, 5 séances en visioconférence et 1 séance en conférence téléphonique. Le taux de présence des administrateurs a été de 92 %. Compte tenu du contexte sanitaire, la participation aux formations a continué à être faible sur 2021, seulement 2 administrateurs ont suivi un parcours de formation dispensé en externe et 11 administrateurs ont suivi un parcours de formation dispensé en interne.

Le Conseil d'administration délègue au Président Directeur Général les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'entreprise. Il

exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les statuts et le Code des assurances à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit s'est réuni au cours de 4 séances, 1 séance en présentiel, 3 séances en visioconférence et a procédé, lors de ces séances, aux interviews des 4 fonctions clés. Il a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration après chaque séance.

Le coût des rémunérations et frais alloués au mandataire social et aux mandataires mutualistes (administrateurs et délégués bénévoles) s'est élevé à 373 k€.

Le coût des indemnités allouées aux membres du Conseil d'administration, dans le cadre de leur implication dans les commissions permanentes et comités est de 46 k€.

Les jetons de présence, reçus au titre des mandats dépendant de la fonction de mandataire social, ont été entièrement versés à la Mutuelle.

Le Conseil d'administration nomme des délégués bénévoles. Au 31 décembre 2021 ils sont au nombre de 79. Mandataire mutualiste, le délégué bénévole est un sociétaire qui pose sa candidature en vertu d'une charte pour recevoir mandat du Conseil d'administration afin de représenter la Mutuelle auprès des sociétaires en particulier et du monde motard en général :

- d'une part, il relaie les décisions politiques qui concernent le fonctionnement et le développement de la Mutuelle à court, moyen et long terme ;
- d'autre part, il agit aux côtés des salariés et des militants de la FFMC dans le cadre strict des valeurs qui orientent les décisions politiques du Conseil d'administration.

En tant que relais des décisions politiques du Conseil d'administration, il participe à ses réflexions par sa présence :

- au Comité des délégués, en tant que membre désigné par le réseau des délégués ;
- aux Commissions permanentes, en tant qu'invité par le président de chaque commission ;
- au Comité de recrutement, en tant qu'élu par le réseau des délégués.

Rapport

du commissaire aux comptes

#2021



Rapport du commissaire au comptes

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

A l'assemblée générale de la société d'assurance mutuelle Assurance Mutuelle des Motards,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Assurance Mutuelle des Motards relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre



jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions pour sinistres
Risque identifié

Les provisions pour sinistres, qui figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 234 284 k€, représentent un des postes les plus importants du passif.

Ces provisions correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de

l’entreprise, ainsi que les risques de revalorisation en rente de ces sinistres.

Les risques RC matériel, Défense recours, Dommages collisions, Corporels conducteur, Equipement et Tous dommages sont déterminés d'après la méthode des coûts moyens. Il s'agit d'une méthode statistique, qui repose sur l'historique des coûts terminés.

Tous les autres risques sont évalués dossier par dossier en frais et principal.

Les provisions pour sinistres comprennent également des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d’inventaire) qui sont déterminées sur base statistique.

L'estimation de la provision pour tardifs s’appuie sur des données historiques faisant l’objet de projections de sinistres non connus en utilisant des méthodes actuarielles. Elle requiert l’exercice du jugement du management pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul et du taux de frais de gestion retenu.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l’importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l’évaluation des provisions pour sinistres comme un point clé de l’audit.

Synthèse de nos réponses

Afin d’apprécier le caractère raisonnable de l’estimation du montant des provisions pour sinistres à payer, notre approche d’audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées. Les travaux réalisés ont consisté à :

- Analyser le dénouement des provisions pour sinistres de l’exercice précédent avec les charges réelles des sinistres,
- Apprécier la fiabilité des états produits



par la Mutuelle des Motards, retraçant les données historiques ainsi que le calendrier des règlements des sinistres en fonction de leur date de survenance, servant de base à l’estimation des provisions,

- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l’estimation des provisions,
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions,
- Procéder à notre propre évaluation des provisions à partir de calculs indépendants réalisés par nos spécialistes en actuariat,
- Vérifier la correcte comptabilisation des provisions techniques.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes

annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d’administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l’exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l’observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n’incluent pas les opérations d’assurance et de réassurance, votre société considérant qu’elles n’entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l’Assurance du 22 mai 2017.

**AUTRES VÉRIFICATIONS OU
INFORMATIONS PRÉVUES
PAR LES TEXTES LÉGAUX ET
RÉGLEMENTAIRES**



Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société d'Assurance Mutuelle des Motards par l'assemblée générale du 8 Juin 2014.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A était dans la 8ème année de sa mission sans interruption dont 8 années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

(Espace Perso, téléphone, présence sur les territoires, animations, etc.) permettra à ses sociétaires, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté motarde, de garder le lien avec la Mutuelle en toutes circonstances.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels



pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et

appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la

déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 03 juin 2022 **KPMG S.A.**

Jean-François Mora
Associé



Rapport spécial du commissaire au comptes

Rapport spécial du commissaire aux comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

A l'assemblée générale de la société d'assurance mutuelle Assurance Mutuelle des Motards,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants dont nous avons été avisés. Le président du conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, des caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Les conditions de souscription des contrats par les administrateurs, leurs conjoints, descendants ou ascendants sont les mêmes conditions préférentielles que l'ensemble des salariés et des mandataires mutualistes de l'Assurance Mutuelle des Motards, à savoir une cotisation réduite de 30% sur les contrats deux roues.

Paris La Défense, le 03 juin 2022 **KPMG S.A.**

Jean-François Mora
Associé



Rapport spécial du commissaire au comptes

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société d'assurance mutuelle Assurance Mutuelle des Motards,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Suite à une erreur matérielle sur certaines informations données, nous sommes amenés à émettre un nouveau rapport sur les conventions réglementées qui se substitue à notre premier rapport spécial du 3 juin 2022.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou

que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la S.A.R.L. les Éditions de la F.F.M.C.

Convention de mandat non exclusif relative à la gestion des abonnements à la revue « Moto Magazine »

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, associée détenant 50% du capital de la S.A.R.L. Les Editions de la F.F.M.C. et adhérente de la F.F.M.C., représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

Nature et objet :

Cette convention vise à définir les modalités de mandat non exclusif que donnent les Editions F.F.M.C. à l'Assurance Mutuelle des Motards, pour proposer la souscription et conclure en son nom et pour son compte, les abonnements à la revue périodique « Moto-Magazine » dont il est éditeur, ainsi que les suppléments ou éditions spéciales qui pourraient y être attachés. A ce titre, l'Assurance Mutuelle des Motards mettra en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de sa tâche.

Modalités :

- Cette mission est rémunérée à hauteur de 1% du montant TTC de chaque abonnement recueilli depuis le 1er septembre 2017, taux défini dans l'avenant initialement autorisé par votre conseil d'administration du 18 juillet 2017.
- Le taux de rémunération pourra être revu à tout moment et soumis au vote du Conseil d'administration de l'Assurance Mutuelle des Motards.
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction. Votre conseil d'administration du 12 décembre 2020 a décidé d'autoriser le renouvellement de cette convention avec des modalités financières inchangées pour l'exercice 2021.

Intérêt pour la société :

Cette convention permet de faire la promotion du magazine des Editions F.F.M.C., filiale à hauteur de 50% de la Mutuelle des Motards.

Impact financier :

Un produit de 6 952 € a été comptabilisé au titre de cette convention sur l'exercice 2021.

Avec la Fédération Française des Motards en Colère - F.F.M.C. Nationale.

Cotisation annuelle à la Fédération Française des Motards en Colère - F.F.M.C.

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, adhérente de la F.F.M.C., représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

Nature et objet :

Cette convention vise à définir les modalités d'actions communes, de partage, de collaboration et de soutien mutuel entre la F.F.M.C. et l'Assurance Mutuelle des Motards.



Elle a pour objet la participation de l'Assurance Mutuelle des Motards au fonctionnement annuel de la F.F.M.C. par le biais d'une contribution financière annuelle ayant valeur de cotisation.

Modalités :

- Dans sa séance du 1er novembre 2008, votre conseil d'administration a autorisé la signature du protocole d'accord fixant les modalités de calcul et de règlement de la cotisation annuelle versée à F.F.M.C.
- La cotisation annuelle est calculée sur la base du chiffre de l'exercice. Cette cotisation est calculée en appliquant le taux de contribution correspondant au niveau de la tranche dans laquelle se situe le chiffre d'affaires.
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction. Votre conseil d'administration du 12 décembre 2020 a décidé d'autoriser le renouvellement de cette convention avec des modalités financières inchangées pour l'exercice 2021.

Intérêt pour la société :

La Mutuelle des Motards et la F.F.M.C. ont en commun l'objectif de défendre les deux trois roues motorisées et plus particulièrement de mettre en place des actions destinées à la prévention du risque lié à cette pratique. La F.F.M.C. permet à la Mutuelle d'asseoir sa

légitimité et sa position de spécialiste dans le monde du deux roues.

Impact financier :

La cotisation annuelle pour l'exercice 2021 s'élève à 208 763 €.

Avec la S.A.S. Le Courtier du Motard

Convention de rémunération de courtage et ses avenants

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot et la S.A.S. Le Courtier du Motard, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards.

Nature et objet :

Cette convention de rémunération conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Le Courtier du Motard, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards est fondée sur une volonté commune de partenariat. L'Assurance Mutuelle des Motards donne à la SAS Le Courtier du Motard la possibilité de proposer à un réseau de partenaires intermédiaires en assurance, la distribution de son offre 2-roues à moteur. La SAS Le Courtier du Motard est l'interlocutrice exclusive des partenaires intermédiaires avec l'Assureur Mutuelle des Motards. En contrepartie, l'Assurance Mutuelle des Motards s'engage à rémunérer la SAS Le Courtier du Motard par le versement de commissions qui peuvent être révisées chaque année.

Modalités :

- L'avenant n° 8 du 31 décembre 2019 à la convention initiale du 25 février 2010 fixe les modalités de rémunération, à savoir :
 - pour tous les contrats apportés par les partenaires intermédiaires, la rémunération de la SAS Le Courtier du Motard sera ajustée afin que cette dernière ait une marge de 1%.
 - une commission de 16% pour les contrats apportés par les indicateurs.



- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction. Votre conseil d'administration du 12 décembre 2020 a décidé d'autoriser le renouvellement de cette convention avec des modalités financières inchangées pour l'exercice 2021.

Intérêt pour la société :

La SAS Courtier du Motard contribue au développement de la Mutuelle des Motards et à son ambition de doublement de parts de marché.

Impact financier :

Une charge de 4 780 893 € a été comptabilisée au titre de cette convention sur l'exercice 2021.

Avec la S.A.S. Le Courtier du Motard

Convention de mise à disposition du personnel

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot et la S.A.S. Le Courtier du Motard, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards.

Nature et objet :

Cette convention est conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Le Courtier du

Motards, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards. Par cette convention, l'Assurance Mutuelle des Motards met à disposition de sa filiale une partie de son personnel pour les besoins de la réalisation de son activité.

Modalités :

- Cette mise à disposition sera facturée par l'Assurance Mutuelle des Motards à la SAS Le Courtier du Motard, à l'euro / l'euro des coûts de personnel engagés.
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction. Votre conseil d'administration du 12 décembre 2020 a décidé d'autoriser le renouvellement de cette convention avec des modalités financières inchangées pour l'exercice 2021.

Intérêt pour la société :

La SAS Courtier du Motard contribue au développement de la Mutuelle des Motards et à son ambition de doublement de parts de marché.

Impact financier :

Un produit de 268 470 € a été comptabilisé au titre de cette convention sur l'exercice 2021.



Avec la S.A.S. Mutopia

Convention de prestations de services

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, associée détenant 100% du capital de la S.A.S. Mutopia, représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

Nature et objet :

Cette convention de prestations de services est conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Mutopia, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards. Par cette convention, l'Assurance Mutuelle des Motards effectue les prestations d'assistance (services administratifs, services juridiques et comptables, services informatiques) pour la réalisation de l'activité de sa filiale.

Modalités :

- Les conditions de rémunération des prestations fournies à la SAS Mutopia par l'Assurance Mutuelle des Motards seront fixées au coût réel des prestations effectuées pour les exercices 2021 et 2022.
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction. Votre conseil d'administration du 12 décembre 2020 a décidé d'autoriser le renouvellement de cette convention avec des modalités financières inchangées pour l'exercice 2021.

Intérêt pour la société :

La SAS Mutopia est propriétaire du siège de l'Assurance Mutuelle des Motards, et permet à la Mutuelle de sécuriser et de maîtriser la gestion de son siège social.

Impact financier :

Un produit de 41 179 € a été comptabilisé au titre de cette convention sur l'exercice 2021.

Avec la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C.

(Fédération Française des Motards en Colère)

Convention d'affichage publicitaire dans le local dénommé « Motothèque » situé sur le circuit Carole à Tremblay en France (93)

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, associée détenant 50% du capital de la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C. et adhérente de la F.F.M.C., représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

Nature et objet :

Le local dit « motothèque » situé sur le circuit Carole à Tremblay en France (93) appartenant aux Editions de la F.F.M.C., est un lieu d'animation et d'information à destination des motards qui fréquentent le circuit. L'Assurance Mutuelle



Avec la S.A. SOCRAM BANQUE

Convention de prise en charge des risques d'impayés

Personnes concernées

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot, et la S.A. SOCRAM BANQUE dans laquelle AMDM détient une participation.

Nature et objet :

SOCRAM BANQUE est un établissement bancaire dont l'actionnariat est composé de groupe mutualiste (dont l'Assurance Mutuelle des Motards). Dans le but de proposer à ses sociétaires des solutions de financement respectant des valeurs mutualistes et responsables, l'Assurance Mutuelle des Motards distributrice des crédits SOCRAM s'engage à prendre à sa charge les risques générés par ses propres sociétaires au-delà d'un seuil de mutualisation.

Modalités :

- La convention prévoit la prise en charge par les Mutuelles actionnaires des pertes nettes lissées au-delà d'un dépassement de seuil de 0,5% des encours moyens respectifs de leurs sociétaires.
- Les conditions, fixées le 30 octobre 2000, de prise en charge des pertes sur encours des crédits SOCRAM par l'Assurance Mutuelle des Motards seront inchangées pour l'exercice 2022.

Intérêt pour la société :

SOCRAM BANQUE permet à la Mutuelle de proposer à ces sociétaires des solutions de financements tarifés au plus juste, tout en respectant des règles strictes de souscription.

Impact financier :

Une charge de 10 511 € a été comptabilisée au titre de cette convention sur l'exercice 2021.

des Motards y dispose d'un espace d'affichage publicitaire extérieur et intérieur sous forme de panneaux apposés sur le local et dans le local de façon permanente sans restriction aucune depuis le 1er janvier 2013.

Modalités :

- Cette mise à disposition est réalisée moyennant la refacturation d'une quote-part du loyer à l'Assurance Mutuelle des Motards.
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction. Votre conseil d'administration du 12 décembre 2020 a décidé d'autoriser le renouvellement de la convention d'affichage publicitaire dans le local dénommé « Motothèque » situé sur le circuit Tremblay en France pour l'exercice 2021. Les modalités de cette convention restent identiques à celles de l'exercice précédent.

Impact financier :

Au titre de l'exercice 2021, cette convention n'a produit aucun effet.

CONVENTIONS NON AUTORISÉES PRÉALABLEMENT

En application de l'article R.322-57 du code des assurances, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.



Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 11 décembre 2021, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention. La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie par omission.

Convention de soutien des actionnaires de Socram Banque

• Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot, et la S.A. SOCRAM BANQUE dans laquelle AMDM détient une participation.

• Nature et objet :

Cette convention est un protocole de soutien des actionnaires dont le terme est intervenu le 31 mars 2019, et qui a été renouvelé, à compter du 1er avril 2019. Il permet d'organiser le soutien des actionnaires dans l'hypothèse où Socram Banque ferait face à une crise temporaire de liquidité générant un besoin urgent de trésorerie.

Modalités :

- Le nouvel engagement, signé au 1er avril 2019, porte sur un montant global de 150 millions d'euros maximum, réparti au prorata de la participation de chaque actionnaire dans le capital de Socram Banque.
- Les conditions de rémunération de cet engagement

sont identiques au protocole précédent. Les conditions fixées par ce nouvel engagement seront inchangées pour l'exercice 2022.

Intérêt pour la société :

Dans le cadre du service proposé à ses sociétaires concernant les solutions de financement de SOCRAM BANQUE, l'Assurance Mutuelle des Motards, au même titre que les autres actionnaires de SOCRAM BANQUE, a conclu ce protocole d'accord afin de soutenir l'organisme bancaire en cas de défaillance.

Impact financier :

Un produit de 4 440 € a été comptabilisé au titre de cette convention sur l'exercice 2021.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 11 décembre 2021, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention. La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie par omission.

Avec la S.A.S. Le Courtier du Motard

Convention de prestations de services et de mise à disposition des locaux

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot, et la S.A.S. le Courtier du Motard, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards.

Nature et objet :

Cette convention de prestation de services et de mise à disposition des locaux est conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Le Courtier du Motard, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards.

Par cette convention, l'Assurance Mutuelle des Motards effectue les prestations d'assistance (services administratifs, services juridiques et comptables, services informatiques) et de mise à disposition de ses locaux pour la réalisation de l'activité de la SAS Le Courtier du Motard.

Modalités :

- Votre conseil d'administration du 12 décembre



2020 avait autorisé cette convention avec des conditions de rémunération, pour l'exercice 2021, basées sur une estimation en fonction du coût réel.

- Lors de la réunion du 11 décembre 2021, votre conseil a autorisé cette convention a posteriori avec des conditions de rémunération désormais basées sur une rémunération forfaitaire annuelle pour l'exercice 2021.

Intérêt pour la société :

La SAS Courtier du Motard contribue au développement de la Mutuelle des Motards et à son ambition de doublement de parts de marché.

Impact financier :

Un produit de 33 500 € a été comptabilisé au titre de cette convention sur l'exercice 2021.

Avec la S.A.S. Securider

Convention de prestations de services et de mise à disposition des locaux

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot, et la S.A.S. Securider, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards.

Nature et objet :

Cette convention de prestations de services et de mise

à disposition des locaux est conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Securider, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards.

Par cette convention, l'Assurance Mutuelle des Motards effectue les prestations d'assistance (services administratifs, services juridiques et comptables, services informatiques) et de mise à disposition de ses locaux pour la réalisation de l'activité de la SAS Securider.

Modalités :

- Votre conseil d'administration du 12 décembre 2020 avait autorisé cette convention avec des conditions de rémunération, pour l'exercice 2021, basées sur une estimation en fonction du coût réel.

- Lors de la réunion du 11 décembre 2021, votre conseil a autorisé cette convention a posteriori avec des conditions de rémunération désormais basées sur une rémunération forfaitaire annuelle pour l'exercice 2021.

Intérêt pour la société :

La SAS Securider permet à la Mutuelle de développer l'axe prévention du risque deux roues, et de développer de nouveaux partenariats.



Convention de mise à disposition du personnel

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot, et la S.A.S. Securider, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards.

Nature et objet :

Cette convention de mise à disposition du personnel est conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Securider, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards.

Par cette convention, l'Assurance Mutuelle des Motards met à disposition de sa filiale une partie de son personnel pour les besoins de la réalisation de son activité.

Modalités :

- Votre conseil d'administration du 12 décembre 2020 avait autorisé cette convention avec des conditions de rémunération, pour l'exercice 2021, basées sur une estimation en fonction du temps passé.
- Lors de la réunion du 11 décembre 2021, votre conseil a autorisé cette convention a posteriori avec des conditions de rémunération désormais basées sur une rémunération forfaitaire annuelle pour l'exercice 2021

Intérêt pour la société :

La SAS Securider permet à la Mutuelle de développer l'axe prévention du risque deux roues, et de développer de nouveaux partenariats.

Impact financier :

L'impact financier total des deux conventions avec la S.A.S. Securider est un produit de 1 200 € qui a été comptabilisé sur l'exercice 2021.

Avec la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C.

Convention d'avance de trésorerie

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, associée détenant 50% du capital de la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C. et adhérente de la F.F.M.C., représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

Nature et objet :

A la demande des Editions de la FFMC, l'Assurance Mutuelle des Motards met à la disposition de la société, sous forme d'avance en compte courant, dont la convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2021,



la somme maximum d'un million d'euros. L'Assurance Mutuelle des Motards, en sa qualité d'actionnaire et conformément aux engagements pris à l'ouverture de la procédure collective, consent cette avance en compte courant destinée au financement des besoins de trésorerie des Editions FFMC, notamment pour le paiement des salaires.

Modalités :

- Les sommes mises à la disposition des Editions de la FFMC seront rémunérées au taux légal de déductibilité fiscale (3^{ème} trimestre 2021 : 1,13%). Il est entendu que dans le cadre d'une procédure collective, aucune rémunération des avances ne pourra être exigée. L'avance fera l'objet de remboursements réguliers en fonction des disponibilités de trésorerie des Editions de la FFMC.

Intérêt pour la société :

Cette avance permet de soutenir les Editions de la FFMC, filiale à hauteur de 50% de la Mutuelle des Motards, afin d'en assurer la continuité de son activité, dont l'Assurance Mutuelle des Motards distribue les abonnements Moto Mag auprès de ses sociétaires.

Impact financier :

Au 31 décembre 2021, le solde de l'avance en compte courant d'associé s'élève à 281 451 €.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 11 décembre 2021, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention. La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie par omission.

Paris La Défense, le 08 juin 2022 **KPMG S.A.**

Jean-François Mora
Associé



BILAN ACTIF en K€	Exercice	
	N	N-1
ACTIFS INCORPORELS	17 798	18 980
PLACEMENTS	218 407	207 208
Terrains et construction	3 607	3 649
Prêts et titres de participation	17 923	18 947
Autres placements	196 857	184 589
Créances pour dépôts en espèces - acceptation	20	22
PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	101 537	105 182
Provisions pour cotisations non acquises		
Provisions pour sinistres	101 537	105 182
Autres provisions techniques		
CREANCES	38 924	33 344
Créances nées d'opérations d'assurance directe	28 938	26 364
Créances nées d'opérations de réassurance et acceptation	4 114	1 267
Autres créances	5 872	5 713
* Personnel et organismes sociaux	10	10
* Etat et collectivités publiques	3 799	4 213
* Fournisseurs débiteurs	373	192
* Autres débiteurs	1 690	1 298
AUTRES ACTIFS	11 496	11 107
Actifs corporels d'exploitation	5 278	5 874
Disponibilités	6 218	5 234
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	7 326	6 457
TOTAL ACTIF	395 488	382 279

BILAN PASSIF en K€	Exercice	
	N	N-1
CAPITAUX PROPRES	65 776	62 884
Fonds d'établissement	10 000	10 000
Fonds de développement	50 225	48 630
Réserve de capitalisation		
Autres réserves	4 102	4 102
Report à nouveau	153	-921
Résultat de l'exercice	1 297	1 073
DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0	0
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	285 579	273 815
Provisions pour cotisations non acquises	35 422	32 953
Provisions pour sinistres	234 284	224 482
Autres provisions techniques	15 873	16 380
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 767	2 226
DETTES POUR DEPÔTS ESPECES RECUS DES REASSUREURS	9 650	9 171
AUTRES DETTES	30 972	33 146
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 883	2 429
Dettes nées d'opérations de réassurance	75	2 719
Dettes envers des établissements de crédit	18 683	20 319
Autres dettes	9 331	7 680
* Personnel et organismes sociaux	2 562	2 549
* Etat et collectivités publiques	3 480	2 837
* Fournisseurs	1 276	1 216
* Autres créiteurs	2 012	1 079
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	744	1 037
TOTAL PASSIF	395 488	382 279





COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE en K€	Exercice			
	Brut	N Cessions Rétrocess.	Net	N-1 Net
COTISATIONS ACQUISES	139 176	16 745	122 430	113 245
Cotisations	141 645	16 745	124 900	115 517
Var° des cotisations non acquises	-2 470		-2 470	-2 272
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	2 228		2 228	3 855
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	1 255		1 255	1 283
CHARGES DES SINISTRES	86 985	4 500	82 485	77 425
Prestations et frais payés	75 802	8 145	67 658	64 897
Variation des provisions pour sinistres	11 182	-3 645	14 827	12 528
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-507	0	-507	-976
Var° de la prov.math.des rentes	-273		-273	267
Var° de la prov.pour risques d'exigibilité			0	0
Var° de la PREC	-234		-234	-1 243
PARTICIPATIONS AUX RESULTATS	0		0	0
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	36 525	0	36 525	35 114
Frais d'acquisition	20 640		20 640	17 567
Frais d'administration	15 885		15 885	17 546
Commissions reçues des réassureurs			0	0
			0	0
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	4 225		4 225	4 271
RESULTAT TECHNIQUE	15 430	12 245	3 185	2 548

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE en K€	Exercice	
	N	N-1
RESULTAT TECHNIQUE	3 185	2 548
PRODUITS DES PLACEMENTS	4 133	6 450
Revenus des placements	2 376	2 757
Autres produits des placements	-53	98
Profits provenant de la réalisation des placements	1 810	3 595
CHARGES DES PLACEMENTS	1 109	1 158
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	480	448
Autres charges des placements	-6	330
Pertes provenant de la réalisation des placements	635	380
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	-2 228	-3 855
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	7	3
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	11	14
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-429	-2 060
Produits exceptionnels	1 260	565
Charges exceptionnelles	1 688	2 624
INTERESSEMENT, PARTICIPATION ET ABONDEMENT	985	863
Intéressement, participation et forfait social	985	863
TAXE BONI MALI	893	97
IMPOTS SUR LES BENEFICES	374	-118
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 297	1 073

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES en K€	Exercice	
	N	N-1
1. Engagements reçus		
2. Engagements donnés		
2a Avals, caution et garantie de crédit donnés	115	115
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres Engagements sur titres, actifs ou revenus	1 110	1 122
2d Droit de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés	7 921	10 409
3. Engagements Réciproques		
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	97 741	91 987
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
5. Encours d'instruments financiers à terme		

Annexe

comptable

#2021



Annexe

La présente annexe est établie conformément aux dispositions du chapitre III du titre VIII du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et au règlement N° 2019-07 du 6 décembre 2019 modifiant le règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Elle fait partie intégrante des états financiers. Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan, hors bilan et compte de résultat, de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Comme dans les états financiers et conformément à la réglementation, toutes les informations sont fournies en k€.

Ces éléments d'information ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

Cette annexe se présente comme suit :

- I - Informations générales
- II - Règles et Méthodes Comptables
- III - Notes sur les postes du bilan et du hors bilan
- IV - Notes sur les postes du compte de résultat
- V - Autres informations



Information générale

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En raison de la pandémie de coronavirus Covid-19 sévissant sur le territoire national et des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre sa propagation, la société a été confrontée au cours de l'année 2021 à de nouvelles mesures de restriction de déplacement. Ces restrictions bien que limitées par rapport à celle de l'année 2020, ont impactées l'activité économique de la mutuelle essentiellement sur les éléments suivants :

- Amélioration de la charge sinistres de l'exercice de survenance 2021 par rapport aux années antérieures à la pandémie, dû à une baisse de la sinistralité.
- Amélioration des frais généraux dû à l'annulation d'événement commerciaux sur l'année 2021

L'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2021, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le principal événement intervenu entre la date de clôture du 31 décembre 2021 et la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2021 est l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 qui a eu d'importantes répercussions sur les marchés financiers et les prix de certaines matières premières et va impacter l'ensemble de l'économie mondiale.

A ce jour, l'impact identifié au niveau de la Mutuelle des Motards est la baisse des plus-values latentes sur les placements financiers (sans impact comptable) qui sont passées de 15,1 M€ au 31 décembre 2021 à 9,8 M€ au 28 février 2022, pénalisées par la baisse des marchés action et la hausse des taux et spreads.

Règles et méthodes comptable



PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux principes et modes d'évaluation retenus par le règlement ANC n° 2018-08 du 11 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance ainsi que du Plan Comptable Général et au règlement N° 2019-07 du 6 décembre 2019 modifiant le règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

L'exercice social d'une durée de 12 mois a été ouvert le 1^{er} janvier 2021 et clôturé le 31 décembre 2021.

Postes de Bilan

Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Ce poste comprend le droit au bail pour 78 k€ versé sur les locaux de certaines agences et les logiciels. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 13 ans.

Au 31 décembre 2021, ce poste comprend également le développement en cours d'un logiciel à usage interne.

Ce développement de logiciel est immobilisé à l'actif conformément au règlement ANC 2015-06.

Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

A compter de l'exercice 2006, 100 % des immeubles sont amortis selon la méthode prospective des composants (dont les durées d'amortissement s'échelonnent de 15 à 40 ans).

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales ou de la valeur de réalisation effective si celle-ci est connue au 31 décembre. La dernière expertise a été effectuée en 2020 et mise à jour en début 2021.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

Valeurs mobilières

Le portefeuille de valeurs mobilières est composé de valeurs "non amortissables" et "amortissables" telles que définies aux articles



R 343-9 et R 343-10 du Code des assurances. Elles sont inscrites au bilan à leur prix d'achat à la date d'acquisition. Le prix d'achat s'entend hors intérêts courus.

A la date de clôture, les valeurs relevant des articles R. 343-9 et R. 343-10 du code des assurances sont évaluées selon les modalités définies par le chapitre 2 du titre II du règlement 2015-11 de l'ANC.

Valeurs relevant de l'article R 343-9 du code des assurances.

Conformément à l'article R 343-9 du code des assurances et à la Section 1 du Chapitre III du Livre I du règlement ANC 2015-11, une provision pour dépréciation est constituée s'il existe un risque de crédit avéré du débiteur et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.

Au 31 décembre 2021, le portefeuille relevant de l'article R 343-9 dégage des plus-values latentes pour 2 425 k€.

Le prix d'achat du titre est rapproché ligne à ligne de sa valeur de remboursement. La différence entre ces deux valeurs est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre et portée en charge ou en produit. Elle est appelée "correction de valeur". La valeur nette du

(valeur d'achat nette de correction de valeur) est ensuite comparée à sa valeur de réalisation à la date de clôture.

Valeurs relevant de l'article R 343-10 du code des assurances.

Conformément aux dispositions de la Section 2 du Chapitre III du Livre I du règlement ANC n°2015-11, l'ensemble des placements relevant de l'article R 343-10 du code des assurances a fait l'objet d'un examen en vue de déterminer si la moins-value latente en date de l'arrêté des comptes présente un caractère durable.

Une provision pour dépréciation durable (PDD) peut être constituée dans les cas suivants :

- il existait une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- des indices objectifs permettent de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Au 31 décembre 2021, le portefeuille de valeurs "non amortissables" présente des plus-values latentes pour un montant de 5 556 k€. Il n'existe pas de titres présentant des moins-values à caractère durable.

Ce portefeuille figure à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 81 876 k€.

Créances nées d'opérations d'assurance directe

Ce poste comprend essentiellement les comptes des "sociétaires débiteurs" et des "sociétaires en contentieux".

De ces montants viennent se déduire les provisions qui y sont rattachées, à savoir : les provisions pour primes à annuler et primes contentieuses.

Les provisions pour primes à annuler sont



destinées à faire face aux annulations probables à intervenir après l'inventaire sur les primes émises et non encaissées.

Le taux de provision tient compte de l'ancienneté de l'arriéré.

Les provisions pour primes contentieuses couvrent les risques de non-recouvrement sur les créances pour lesquelles une procédure contentieuse est en cours. Le taux de provision retenu correspond au pourcentage des créances en contentieux non encaissées.

Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- | | |
|----------------------------------|------------|
| • Agencements et installations : | 10 ans |
| • Matériel de transport : | 3 à 5 ans |
| • Matériel de bureau : | 4 à 6 ans |
| • Mobilier : | 5 à 10 ans |

Comptes de régularisation actif

Il s'agit essentiellement de frais techniques et non techniques engagés sur l'exercice 2021 et rattachables aux exercices suivants.

Ils se décomposent comme suit :

- Frais d'acquisition à reporter
Ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés en appliquant le rapport des "cotisations émises non acquises" sur les "cotisations émises" au total des frais d'acquisition de l'exercice.

Ce rapport passe ainsi de 25,42 % au 31 décembre 2020 à 24,94 % au 31 décembre 2021.

Il est rappelé que la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats (31 mars 2022).

- Différence sur les prix de remboursement
Il s'agit de la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat des titres "amortissables". Cette différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres, comme indiqué au paragraphe valeurs mobilières p.52. Lorsque la valeur de remboursement est supérieure à la valeur d'achat, cette différence est enregistrée à l'actif.



• Charges constatées d'avance

Ce sont essentiellement les frais de publicité, achats de fournitures, loyers, abonnements et autres frais généraux engagés sur l'exercice 2021 et relatifs à l'exercice suivant.

Provisions techniques

Ces provisions sont destinées à permettre le règlement intégral des engagements pris envers les assurés, les bénéficiaires de contrats et les victimes de sinistres. La part des provisions à la charge des réassureurs figure à l'actif.

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des provisions techniques sont définies dans le titre IV du règlement n° 2018-08 du 11 novembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2015-11 du 26 novembre 2015.

La provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisation. Elle est calculée au prorata temporis contrat par contrat, séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du Code des assurances.

Comme évoqué au paragraphe sur les frais

d'acquisition à reporter, la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats, soit le 31 mars 2022.

La provisions pour sinistres à payer

Cette provision correspond à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise, ainsi que les risques de revalorisation en rente de ces sinistres.

Les risques RC matériel, Défense recours, Dommages collisions, Corporels conducteur, Equipement et Tous dommages sont déterminés d'après la méthode des coûts moyens. Il s'agit d'une méthode statistique, qui repose sur l'historique des coûts terminés.

Tous les autres risques sont évalués dossier par dossier en frais et principal.

Les provisions pour sinistres comprennent également des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la

d'inventaire) qui sont déterminées sur base statistique.

La provision pour risque de revalorisation de sinistres en rente

Suite à l'arrêt de la prise en charge par la FGAO de l'indexation des rentes allouées aux victimes des accidents de circulation depuis le 1er janvier 2013, une revue du portefeuille a été réalisée par l'Assurance Mutuelle des Motards afin d'identifier des dossiers sinistres susceptibles d'être concernés par l'indexation des rentes.

A la clôture de l'exercice 2021, cinq sinistres ont été identifiés comme pouvant être concernés par l'indexation des rentes. Cette estimation repose sur la table TD 88-90 et un taux d'indexation de 2 %. Une provision égale au montant de la franchise a été dotée au 31 décembre 2021

La provision pour frais de gestion

Elle est destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Ce calcul des frais de gestion à venir est effectué par type de risques, à partir d'un nombre d'opérations et d'un coût moyen par opération. Cette méthode tient compte de l'avancement de la gestion d'un dossier

sinistre au-delà du seul règlement.

Au 31 décembre 2021, la provision pour frais de gestion sinistres (7 630 k€) représente 3,26 % de la provision pour sinistres (234 284 k€).

La provision pour prévisions de recours

Cette provision correspond au montant des recours que la Mutuelle estime pouvoir encaisser. Le montant des recours à encaisser concerne essentiellement :

- les avances sur recours corporel dans le cadre de la convention IRCA ;
- les avances sur recours matériel ;
- les recours à encaisser sur les autres garanties (Dommage tout accident, Défense recours...).

La provision pour prévisions de recours est déterminée sur la base d'un calcul statistique « à l'ultime ».

Les autres provisions techniques

Cette rubrique comprend les provisions mathématiques des rentes, la provision pour risque d'exigibilité et la provision pour risques en cours.

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'assureur en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge. Elle est calculée conformément aux règles fixées par les articles 142-2 à 142-4 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC.

La provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Cette moins-value latente nette globale est calculée conformément à l'article R. 343-5 du Code des assurances et doit



faire l'objet (a minima) d'une provision pour risque d'exigibilité étalée sur trois ans. Au 31 décembre 2021, compte tenu de l'existence de plus-values latentes, cette provision n'a pas lieu d'être.

La provision pour risques en cours, classée au bilan en "Autres provisions techniques", est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de cotisation pouvant donner lieu à révision de la cotisation par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises.

Cette provision est régie par les articles 143-6 à 143-8 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC.

Elle se calcule séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du Code des assurances, sur la base de l'exercice écoulé et de l'exercice précédent comme suit :

Charges totales (sinistres+administration+autres charges techniques)
cotisations acquises

L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour cotisations non acquises.

Les 7 catégories retenues pour la Mutuelle, selon la réglementation, sont la RC Auto, la Dommage Auto, la Dommage aux biens, les Catastrophes naturelles, l'Assistance, la Protection juridique et les Dommages corporels.

Postes du compte résultat

Produits financiers : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en 2 parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre opérations "techniques" et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie opérations "non techniques".

Les produits nets des placements ont été enregistrés dans le compte non technique au cours de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la quote-part des placements transférée au compte technique a été calculée comme suit :

Produits nets des placements
x Provisions techniques nettes de réassurance
Prov. techn.nettes de réass. + capitaux propres

soit 2 228 k€ au 31 décembre 2021, et 3 855 k€ au 31 décembre 2020.

Les charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Mutuelle utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables.

Après affectation en comptabilité analytique, les frais généraux (charges par nature) se répartissent par destination comme suit :



Charges par destination	N(K€)	N(%)	N-1(K€)	N-1(%)
Frais de gestion de sinistres	11 147	21,33 %	10 847	21,76 %
Frais d'acquisition	21 452	41,04 %	17 846	35,80 %
Frais d'administration	15 885	30,39 %	17 546	35,20 %
Autres charges techniques	4 225	8,08 %	4 271	8,57 %
Total charges par destination	52 709		50 510	
Var° frais d'acquisition à reporter	(812)	-1,55 %	(279)	-0,56 %
Chargement frais de gestion	372	0,71 %	(381)	-0,76 %
Total frais généraux	52 269	100,00 %	49 850	100,00 %

Consolidation

L'Assurance Mutuelle des Motards dépasse les seuils légaux pour établir des comptes consolidés.

La société contrôle quatre filiales rentrant dans son périmètre de consolidation : les Editions de la F.F.M.C., détenue à 50 %, et la S.A.S.U Le Courtier du Motard, détenue à 100 % ainsi que la SAS Mutopia et la SASU Securider détenues toutes les deux à 100 %.

Le règlement CRC N° 2000-05 au 1^{er} janvier 2017, applicable aux comptes consolidés des entreprises régies par le code des assurances, prévoit l'intégration des filiales du périmètre, dès lors que leur consolidation présente un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

D'après les derniers états financiers communiqués au 31 décembre 2020, les principaux chiffres des Editions de la F.F.M.C. sont les suivants :

En k€
• Chiffre d'affaires : 2 854
• Résultat comptable : -138
• Situation nette : -830

Il est à noter que la SARL Les Editions de la FFMC a fait l'objet d'un redressement judiciaire. Par jugement du 7 décembre 2017 a été actée la fin de la période d'observation. Le plan de continuation et d'apurement du passif de la SARL est en cours.

La S.A.S.U Le Courtier du Motard a démarré son activité au 1^{er} septembre 2009.



D'après ses états financiers au 31 décembre 2021, les principaux chiffres sont les suivants :

- En k€
- Chiffre d'affaires : 4 781
 - Résultat comptable : 25
 - Situation nette : 238

A compter de l'exercice 2010, cette société fait l'objet d'une intégration fiscale avec l'Assurance Mutuelle des Motards.

La S.A.S MUTOPIA a démarré son activité au 16 décembre 2013. La Mutuelle des motards a acquis l'intégralité des titres de la SAS MUTOPIA au cours de l'exercice 2019.

D'après ses états financiers au 31 décembre 2021, les principaux chiffres sont les suivants :

- En k€
- Chiffre d'affaires : 1 297
 - Résultat comptable : -37
 - Situation nette : 355

La S.A.S.U. Securider a démarré son activité au 21 février 2019. D'après ses états financiers au 31 décembre 2021, les principaux chiffres sont les suivants :

- En k€
- Chiffre d'affaires : 8.20
 - Résultat comptable : -2,53
 - Situation nette : 5,03

DÉROGATIONS
AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX
DU PLAN COMPTABLE

Il n'a été fait aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES
OU DE PRÉSENTATION

Il n'a été effectué aucun changement de méthode ou de présentation.

Notes sur les postes du bilan
et du hors bilan

1 ÉVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS, CONSTRUCTIONS, TITRES DE PROPRIÉTÉ
SUR LES ENTREPRISES LIÉES ET CELLES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Nature de l'actif	Montant brut en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Montant brut en fin d'exercice
Actifs incorporels					
	25 476	8 767		-7 741	26 503
Droit au bail	78				78
Grenoble	28				28
Marseille	50				50
Logiciels	3 375	130			3 505
OXYGENE	15 767	267		-80	15 954
Logiciel CLAIMS		6 323			6 323
Immobilisation en cours	6 256	2 047		-7 661	643
Terrains et construct° et agent:					
	5 325				5 325
Paris	622				622
Rouen	258				258
Bordeaux	194				194
Toulon	108				108
Lyon	309				309
Annecy	181				181
Nice	256				256
Clermont Ferrand	190				190
Parts SAS MUTOPIA	3 206				3 206
Immobilisation en cours					
Prêts et titres de participation					
	18 947	76	1 100		17 923
Action logement	1 040	76	15		1 101
SARL Editions FPMC	2				2
SAS LCDM	40				40
SCI GEMA					
OFI Partenaires	329				329
Crédit Coopératif	22				22
SOCRAM	710				710
Matmut PJ.	37				37
IMA	438				438
IMA G.I.E.	4				4
Liberty rider	249				249
Obl Liberty rlder	75				75
Securider	10				10
Mutopia	16 241		1 085		15 156
Provision dép. titres	-250				-250
Actifs incorporels	6 496	2 209		8 705	17 798
Droit au bail	28			28	50
Logiciels	3 328	45		3 373	132
Oxygene	3 140	1 709		4 849	11 105
Logiciel CLAIMS		455		455	5 868
Immobilisations en cours					643
Constructions					
Agencements	1 676	42		1 718	3 607
Terrains					
Immeubles	985	27		1 013	314
Agencements immeubles	691	15		705	87
Parts SAS MUTOPIA					3 206
Immobilisations en cours					



2 PARTICIPATION ET ENTREPRISES LIÉES

Montant des participations, créances et dettes sur participations des entreprises liées (en k€)

Société	Participation	Créances	Dettes
Participations:			
SARL Editions FFMC	2	311	
SASU LCDM	40	9	
SAS MUTOPIA construction	3 206	1 085	
OFI Partenaires	329		
Crédit Coopératif	22		
SOCRAM	710		
Matmut Protection Juridique	37		
IMA	438		
IMA G.I.E.	4		
Securider	10	20	
LibertyRider	249		

Tableau des filiales et participations (art.354 et 355 Loi du 24 juillet 1966)

Inform.financ.:		Réserves	Quote	Valeur comptable des titres détenus		Prêts&av.	Montant	Chiffre	Bénéfice	Dividend.
	Capital	et report	part			consentis	cautions	d'affaires	ou perte	encaissés
		à nouv.	capital	Brute	Nette	par la	et avals	H.T. du	du dernier	par la sté
		av.affect.	détenu			sté non	donnés	du dernier	exercice	au cours
Filiales et participat*:		resultats	(en%)			encore	par la sté	exercice	clos	de l'exerc
						remb.		écoulé		
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 10% du capital de la Société astreinte à publication.										
1. Filiales (+50%)										
S.A.R.L. ED. F.F.M.C. (1)	32	-724	50%	2	0	27	0	2 854	-138	0
S.A.S.U L.C.D.M. (2)	40	173	100%	40	40	9	0	4 781	25	0
S.A.S.U. SECURIDER (2)	10	-2	100%	10	10	0	0	8	-1	0
SAS MUTOPIA Construction (2)	228	164	100%	3 206	3 206	16 240	0	1 297	-39	0
2. Participations (10 à 50%)										
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprises au A.										
2. Participations non reprises au A.										
SOCRAM (1)	70 000	160 702	0,74%	710	710	0	0	51 233	1 355	0
MATMUT PROT, JURIDIQUE (1)	7 500	27 064	0,50%	37	37	0	0	50 619	7 234	0
I.M.A. (1)	37 410	88 310	0,53%	400	400	0	0	0	303	0
I.M.A. G.I.E. (1)	3 547	338	0,11%	4	4	0	0	499 647	0	0
LIBERTY RIDER (1)	2	492	7,01%	249	0	0	0	893	-241	0
OFI PARTENAIRES (2)	10 000	5 481	2,00%	329	329	0	0	0	4 582	18
CREDIT COOPERATIF A (3)	nc	nc	nc	0	0	0	0	nc	nc	0
CREDIT COOPERATIF B (3)	nc	nc	nc	22	22	0	0	nc	nc	0

(1) Les informations financières sont celles de l'exercice 2020, les états financiers 2021 ne nous ont pas encore été communiqués.
(2) Les informations financières sont celles de l'exercice 2021.
(3) Les informations financières ne nous ont pas été communiquées.

3 ÉTAT DÉTAILLÉ DES PLACEMENTS

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur brute	Correct* de valeurs	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de rembourst.
IMMEUBLES								
Paris-Rue de Lyon	1	F	France	622	-570	52	875	
Rouen-Rue J.Lellieur	1	F	France	258	-204	54	325	
Bordeaux-Av.du Gal. Larminat	1	F	France	194	-160	34	306	
Toulon-Rue Picot	1	F	France	108	-93	15	134	
Lyon-Av.Jean Jaurès	1	F	France	309	-265	44	377	
Annecy-Av.de Genève	1	F	France	181	-84	97	161	
Clermont Ferrand-Av Agriculture	1	F	France	190	-135	56	202	
Nice-Rue de Rivoli	1	F	France	256	-206	50	421	
Parts SAS Mutopia	1	F	France	3 206	0	3 206	7 920	
Total Immeubles				5 325	-1 718	3 607	10720	0
VALEURS MOBILIERES								
O.P.C.V.M. MONETAIRES ET C.A.T.				42 971	0	42 971	42 956	
OFI RS LIQUIDITES SI.4DEC	9204	F	FR0000008997	39 819	0	39 819	39 804	
CE - LIVRET ASSOCIATIS				78	0	78	78	
CRED COOP - LIVRET INSTITUTIONNEL				37	0	37	37	
CRED COOP - LIVRET ASSOCIATIONS				12	0	12	12	
CRED COOP - LIVRET INSTITUTIONNEL				25	0	25	25	
BDP-CAT				3 000	0	3 000	3 000	
O.P.C.V.M. MONETAIRES DYNAMIQUES				278	0	278	256	
OFI RS EUR.CR.SH.TER.I FCP4DEC	2257	F	FR0000979866	278	0	278	256	
O.P.C.V.M. TAUX VARIABLES				19 433	0	19 433	20 229	
OFI EURO HIGH YIELD I FCP 4DEC	18000	F	FR0010596783	1 430	0	1 430	2 082	
OFI HIGH YIELD 2023 C/D FCP 4D	33500	F	FR0011412584	3 342	0	3 342	3 342	
OFI HIG.YIELD 2027 ID FCP 4DEC	10000	F	FR0013511466	1 000	0	1 000	1 102	
LAZARD GIFLGCRF A ACC HG.EUR3D	28500	I	IE008MW2TD31	3 149	0	3 149	3 113	
OFI FD EURO BREAK.INFLA.IXL 2D	110	L	LU0648430014	1 094	0	1 094	1 194	
OFI CREDIT ETI PART I FIA	100	F	FR0011759430	294	0	294	246	
OFI RS EUR.IN.G.2023 I FCP4DEC	500	F	FR0013184645	5 121	0	5 121	5 113	
ZENCAP CRED.ETI II PART I2 FPS	100	F	FR0013142650	907	0	907	906	
ZENCAP CREDIT ETI III I1 FPS	150	F	FR0013326337	854	0	854	870	
REBOND TRICOLORE PART A FPS	200	F	FR0013525185	519	0	519	532	
SEB5 DANIS.MORT.EUR CL.ID D.3D	16500	L	LU0337316045	1 722	0	1 722	1 730	
O.P.C.V.M. - CONVERTIBLES				1 208	0	1 208	1 844	
OFI FD-GL.CONV.BD I EUR H C2D	23000	L	LU0336374540	1 208	0	1 208	1 844	
OBLIGATIONS ACTIONS				15 818	0	15 818	19 616	
OFI FIN.INV.RS EURO EQ.D SI.4D	72500	F	FR0000971178	6 936	0	6 936	8 348	
M.LYX.EUR.ST.50 DR UC.ETF DIST	26000	F	FR0007054358	1 006	0	1 006	1 109	
R-CO CON.EQ.VALEUR.ID SI.4DEC	12	F	FR0011418342	1 300	0	1 300	1 821	
OFI RS EUR.EQ.SM.BET.I FCP4DEC	27965	F	FR0012046621	3 522	0	3 522	4 709	
SSP M EUROPEA.EQ.(ZAD) CL.O.C.	70	L	LU0754678422	1 721	0	1 721	2 106	
OFI FD RS ACT4 P.ECO.ID 2DEC	100	L	LU1209226379	1 333	0	1 333	1 522	
F.C.P.R. INFRAVIA (1)				2 170	0	2 170	2 531	
INFRAVIA A FPCI 2DEC	9900	F	FR0010647735	0	0	0	0	
INFRAVIA B FPCI	10000	F	FR0010648873	0	0	0	3	
INFRAVIA EUROPEAN FD II A FPCI	10000	F	FR0011297951	0	0	0	291	
INFRAVIA EUROP.FUND V A FPCI	30000	F	FR0014001023	300	0	300	283	
ZEN.REAL ESTATE D.III XL2 FPS	300	F	FR0014001YH7	667	0	667	670	
SWEN INF MU-SE4 - PARTS -A-	300	F	FR0013516416	1 203	0	1 203	1 284	



Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan				
				Valeur brute	Correct* de valeurs	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de rembourst.
OBLIGATIONS				114 981	-430	114 551	116 976	117 984
BASF 0,875%16-061031	500 000,00	D	DE000A2BPA51	526	-5	521	521	522
DAIMLER 1%17-151127	4 500 000,00	D	DE000A2GSLY0	4 724	-16	4 708	4 712	4 718
DAIMLER INTL 0,625%19-060527	1 000 000,00	D	DE000A2R9ZU9	996	1	997	1 024	1 028
BOUYGUES 3,625%12-160123	3 000 000,00	F	FR0011332196	3 006	-6	3 001	3 126	3 232
CIE FIN.FON.2,375%12-1122 EMTN	2 000 000,00	F	FR0011356997	2 059	-52	2 006	2 051	2 057
AIR LIQUIDE 2,375%13-0923 EMTN	1 700 000,00	F	FR0011439835	1 728	-23	1 705	1 776	1 789
HSBC SFH 2%13-161023 EMTN	2 400 000,00	F	FR0011470764	2 428	-23	2 405	2 502	2 512
ESSILOR 2,375%14-090424 EMTN	4 000 000,00	F	FR0011842913	4 022	-17	4 005	4 212	4 283
KLEPIERRE 1,75%14-061124 EMTN	2 000 000,00	F	FR0012283653	2 017	-6	2 011	2 088	2 094
IMERYS 2%14-101224 EMTN	4 000 000,00	F	FR0012370872	4 189	-115	4 074	4 195	4 200
GECINA 1,50%15-200125 EMTN	1 700 000,00	F	FR0012448025	1 750	-26	1 724	1 774	1 798
CM.ARKEA 1%15-260123 EMTN	3 000 000,00	F	FR0012467520	2 977	20	2 997	3 044	3 072
AIR LIQ.FIN.1,25%15-0625 EMTN	1 000 000,00	F	FR0012766889	1 013	-8	1 005	1 044	1 051
APRR 1,5%15-150124 EMTN	600 000,00	F	FR0013044278	617	-8	610	618	627
KLEPIERRE 1,875%16-190226	500 000,00	F	FR0013121753	540	-9	531	531	539
ICADE 1,75%16-100626	2 000 000,00	F	FR0013181906	2 133	-70	2 062	2 113	2 133
COFIROUTE 0,75%16-090928 EMTN	1 500 000,00	F	FR0013201134	1 479	9	1 488	1 549	1 553
SCHNEIDER 0.250%16-090924 EMTN	1 800 000,00	F	FR0013201308	1 718	52	1 771	1 818	1 820
ICADE 1,125%16 171125	2 800 000,00	F	FR0013218393	2 765	16	2 781	2 885	2 889
KLEPIERRE 1,375%17-160227 EMTN	500 000,00	F	FR0013238045	535	-10	525	523	529
COVIVIO 1,5%17-210627	500 000,00	F	FR0013262698	518	-3	515	529	533
PLASTIC OMNIUM 1,25%17-260624	4 000 000,00	F	FR0013264066	3 875	71	3 946	4 063	4 089
GECINA TF1,375%17-300627 EMTN	800 000,00	F	FR0013266350	866	-20	845	847	853
VALEO 0,375%17-120922	4 000 000,00	F	FR0013281888	3 912	71	3 983	4 010	4 015
MICHELIN 0,875%18-030925	2 000 000,00	F	FR0013357845	1 975	11	1 986	2 060	2 066
AUTOROUTES SUD 1,375%19-210231	500 000,00	F	FR0013404571	554	-11	543	537	543
WENDEL 1,375%19-260426	7 200 000,00	F	FR0013417128	7 294	-28	7 266	7 528	7 597
LEGRAND 0,625%19-240628	6 000 000,00	F	FR0013428943	6 019	-5	6 014	6 145	6 165
KLEPIERRE 0,625%19-010730	1 000 000,00	F	FR0013430741	1 011	-2	1 008	982	985
DASSAULT SYST. 0,375%19-160929	2 000 000,00	F	FR0013444551	2 026	-1	2 025	2 001	2 003
BNP PARIBAS TV20-170429 EMTN	2 000 000,00	F	FR0013508710	2 089	-5	2 083	2 044	2 060
COVIVIO 1,625%20-230630	6 300 000,00	F	FR0013519279	6 791	-44	6 746	6 663	6 718
VINCI 0%20-271128 EMTN	3 000 000,00	F	FR0014000PF1	2 954	4	2 958	2 933	2 933
ICADE 0,625%21-18012031	2 000 000,00	F	FR0014001IM0	1 954	3	1 957	1 920	1 932
COOP.RABOBK 4%12-110122	500 000,00	X	XS0728812495	533	-33	500	500	520
PROCTER & GAMBLE 2%12-160822	5 000 000,00	X	XS0816704125	5 036	-33	5 003	5 078	5 117
NESTLE FIN 1,75%12-120922	4 000 000,00	X	XS0826531120	3 970	27	3 997	4 062	4 083
URW 2,5%13-120623 EMTN	3 000 000,00	X	XS0942388462	2 971	24	2 995	3 117	3 159
BASF 2,5%14-220124	4 000 000,00	X	XS1017833242	4 103	-80	4 023	4 207	4 302
URW 2,5%14-260224 EMTN	5 000 000,00	X	XS1038708522	5 019	-14	5 004	5 275	5 381
EXOR 1,75%18-180128	4 000 000,00	X	XS1753808929	4 242	-61	4 181	4 254	4 322
RICH INTL HOLD 1%18-260326	3 500 000,00	X	XS1789751531	3 499	0	3 499	3 614	3 641
SODEXO 1%20-270429	800 000,00	X	XS2163333656	849	-5	844	834	840
EXOR 0,875%21-190131	1 700 000,00	X	XS2283188683	1 699	0	1 699	1 667	1 682
Total Valeurs Mobilières				196 857	-430	196 427	204 408	117 984
Total des immeubles et valeurs mobilières				202 182	-2 148	200 034	215 128	117 984

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan				
				Valeur brute	Correct* de valeurs	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de rembours.
PRÊTS ET TITRES DE PARTICIPATIONS								
PRÊTS				16 257	0	16 257	16 257	
Action logement				1 101	0	1 101	1 101	
Mutopia - Prêt				15 156	0	15 156	15 156	
TITRES DE PARTICIPATION				1 916	-251	1 666	3 318	
détenus dans les sociétés suivantes:								
SARL Editions FFMC				2	-2	0	0	
SAS LCDM				40		40	238	
OFI Partenariats				329		329	401	
CREDIT COOPERATIF B				22		22	22	
SOCRAM				710		710	1 725	
IMA				438		438	639	
MATMUT Protection Juridique				37		37	209	
IMA G.I.E.				4		4	4	
Liberty rider				249	-249	0	0	
Liberty rider OC				75		75	75	
Securider				10		10	5	
Total Prêts et titres de participation				18 173	-251	17 923	19 575	
CREANCES POUR DEPÔTS ESPECES - ACCEPTATION								
Dépôts en espèces - Acceptation				20	0	20	20	
Total Créances pour dépôts espèces				20	0	20	20	
				220		217		
TOTAL DES PLACEMENTS				376	-2 400	977	234 723	117 984

4 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

Nature des Placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ Valeues Potent.N	+ Valeues Potent.N-1
Immeubles	5 325	3 607	10 720	7 113	3 221
Valeurs Mobilières	196 857	196 427	204 408	7 981	9 358
VALEURS MOBILIERES	114 981	114 551	116 976	2 426	4 773
RELEVANT DE L'ARTICLE R 343-9					
Obligations	114 981	114 551	116 976	2 426	4 773
Certificats de dépôts					
AUTRES VALEURS MOBILIERES	81 876	81 876	87 432	5 556	4 006
RELEVANT DE L'ARTICLE R 343-10					
O.P.C.V.M. Monétaires	42 971	42 971	42 956	-15	-3
O.P.C.V.M. Monétaires Dynamiques	278	278	2 210	1 933	0
O.P.C.V.M. Taux Variable	19 433	19 433	20 229	796	551
O.P.C.V.M. Obligations convertibles	1 208	1 208	1 844	636	597
F.C.P.R. Infravia	2 170	2 170	577	-1 593	405
O.P.C.V.M. Actions	15 818	15 818	19 616	3 798	2 000
Prêts et Titres de participation	18 173	17 923	19 500	1 578	915
Dépôts en espèces reçus pour acceptation	20	20	20	0	0
TOTAL	220 376	217 977	234 649	16 672	13 494
Amortissement dérogatoires					
Plus correction de valeurs des obligations (en comptes de régularisation actif et passif)					430
TOTAL DES PLACEMENTS A L'ACTIF DU BILAN					218 407

5 ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance directe	26 364		
* Sociétaires débiteurs	25 936		
* Prov.primes à annuler	-147		
* Sociétaires contentieux	1 467		
* Prov.primes contentieuses	-1 148		
* Fonds de garantie sur rentes	62		
* AGPM - commissions MRH	44		
* Comptes des rentiers			
* Charges payées d'avance / rentes	149		
Créances nées d'opérations de réassurance	4 114		
* C/C réassureurs Cat Nat.	1		
* C/C réassureurs Q.P.	772		
* C/C réassureurs X.L.	2 494		
* C/C AGPM Com MRh			
* C/C IMA	848		
* Partenariat			
* C/C AGPM Acceptation			
Autres créances	5 872		
* Personnel	10		
* Etat et collectivités publiques	3 799		
* Fournisseurs débiteurs	373		
* Autres débiteurs nets de prov.	1 690		

Créances	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	309		
* Sociétaires créditeurs	295		
* Charges à payer s/rentes	15		
Dettes nées d'opérations de réassurance	75		
* C/C réass. catastrophes nat.			
* C/C réass. QP			
* C/C réass. XL			
* C/C réass. Attentats	20		
* C/C AMS RE	5		
* C/C IMA			
* C/C ALTIMA Acceptation			
* C/C AGPM Acceptation	50		
* Comptes de courtage-partenariat			
Dettes envers des établissements de crédit	18 683	5 710	8 334
* Banques	3 150		
* Emprunt Arkea	95		
* Emprunt Crédit Coopératif	15 430	5 710	8 334
* Intérêts courus sur emprunts	7		
Autres dettes:	9 331		
* Personnel	2 562		
* Etat et collectivités publiques	3 480		
* Fournisseurs	1 276		
* Autres créditeurs	2 012		



6 ÉVOLUTION DES ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Nature de l'actif	Montant brut en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut en fin d'exercice
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION (EVOLUTION DE LA VALEUR BRUTE)				
Dépôts et Cautionnements	476	19		495
Agencements et Installations	7 804	251	137	7 919
Matériel de transport				
Matériel événementiel	1			1
Matériel de bureau	319	15	79	255
Matériel informatique	4 102	37		4 138
Audiovisuel	812			812
Mobilier	1 806	37	13	1 830
Total	15 320	359	228	15 451

Nature de l'actif	Montant cum. amort.et prov. à l'ouverture	Dotation amort.et prov. de l'exercice	Reprise amort.et prov. de l'exercice	Montant cum. amort.et prov. à la clôture
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION (EVOLUTION DES AMORTISSEMENTS)				
Dépôts et Cautionnements				
Agencements et Installations	3 468	430	128	3 770
Matériel de transport				
Matériel événementiel	1	0		1
Matériel de bureau	307	13	79	241
Matériel informatique	3 889	159		4 048
Audiovisuel	536	116		652
Mobilier	1 246	227	12	1 461
Total	9 446	945	219	10 172



7 FONDS PROPRES

Fonds d'établissement

Tel que fixé par les statuts, le fonds d'établissement de la Mutuelle s'élève à 10 000 k€, suite à une augmentation de 7 000 k€ par prélèvement sur fonds de développement, décidée en AGE du 4 juin 2006.

Fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale, qui comprend le complément de fonds recueilli au-delà du fonds d'établissement lors de la constitution de la Mutuelle. Elle est alimentée, en outre, par les droits d'adhésion prévus à l'article 6 des Statuts.

Les mouvements du fonds de développement au cours de l'exercice se décomposent comme suit :

- Solde au 31/12/2020 : 48 630
- Droits d'adhésion 2021 nets de taxes : 1 595
- Solde au 31/12/2021 : 50 225

Report à nouveau

Selon décision de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2021, le résultat 2020, soit un bénéfice de 1 073 k€, a été affecté au compte de report à nouveau bénéficiaire.

Droits d'adhésion

Depuis la loi de finances 2010, les droits d'adhésion

sont exonérés de l'impôt sur les sociétés dans une limite qui n'a pas été atteinte par la Mutuelle sur cet exercice. Ce principe permet ainsi l'enregistrement direct des droits d'adhésion perçus en fonds de développement

8 PROVISIONS TECHNIQUES

Provisions pour cotisations non acquises

Au 31 décembre 2021, le montant de ces provisions s'élève à :

- Provision pour cotisation non acquises : 35 422
- directes
- acceptation
- Soit un total de : 35 422

Provisions pour sinistres

Au 31 décembre 2021, le montant de ces provisions s'élève à :

- Provision pour sinistres à payer : 225 680
- Provision pour risque de revalorisation de rente : 4 558
- Provision pour sinistres tardifs : 11 081
- Provision pour frais de gestion : 7 630
- Provision abandon/recours av futures : 10 559
- Prévisions de recours à encaisser sur : avances matériel et corporel : -25 244
- Provision pour sinistres à payer- Acceptation : 20
- Soit un total de : 234 284

Tableau d'évolution de la provision pour sinistres par année d'inventaire et par exercice de survenance des sinistres :

ANNEE D'INVENTAIRE	EXERCICE DE SURVENANCE				
	2017	2018	2019	2020	2021
2019					
Règlements	51 548	51 970	44 555		
Provisions	21 187	37 437	52 276		
TOTAL DES SINISTRES	72 735	89 408	96 831		
PRIMES ACQUISES	100 614	106 842	116 307		
% S/P	72,29%	83,68%	83,25%		
2020					
Règlements	53 591	56 332	60 508	39 315	
Provisions	18 111	41 886	38 098	39 740	
TOTAL DES SINISTRES	71 702	98 218	98 606	79 055	
PRIMES ACQUISES	100 614	106 842	116 307	126 898	
% S/P	71,26%	91,93%	84,78%	62,30%	
2021					
Règlements	54 828	58 183	65 463	52 353	41 867
Provisions	11 630	41 092	36 325	28 203	58 187
TOTAL DES SINISTRES	66 458	99 275	101 788	80 556	100 053
PRIMES ACQUISES	100 614	106 842	116 307	126 898	139 176
% S/P	66,05%	92,92%	87,52%	63,48%	71,89%

Evolution de la provision et de la charge sinistres relatives aux exercices antérieurs à l'exercice de survenance 2021 :

- Solde de liquidation (boni) : -13 285
- Impact de la réassurance : 8 704
- Solde de liquidation (boni) après réassurance : -4 581

Autres provisions techniques

Au 31 décembre 2021, le montant de ces provisions se détaille comme suit en k€ :

- Provision mathématique des rentes : 12 426
- Provision pour risques en cours : 3 448
- Provision pour risques d'exigibilité

Dot. à la prov. pour risques d'exigibilité restant à constater

Soit un total de : 15 873

10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE BILAN

Etat des provisions (non techniques)

Provisions	Montant en début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant en fin D'exercice
Pour risques et charges	2 226	1 298	757	2 768
- pour risques RH				
- pour litiges commerciaux	962	355	378	939
- pour risque fiscal	1 264	943	379	1 829
- pour amortissements dérogatoires				
Pour dépréciation	954	651		1 294
*des créances nées d'opérations d'assurance directe:				
- prov.pour primes à annuler	128	18		146
- prov.pour primes contentieuses	802	346		1 148
*d'autres créances:				
- autres débiteurs	24	287		311

• Complément d'information sur les risques commerciaux

Un litige est en cours avec un ancien prestataire de l'Assurance Mutuelle des Motards. En 2021, l'AMDM a été condamnée à payer la somme de 255 k€. La provision à la clôture de l'exercice 2021 s'élève à 718 k€.

Etat des provisions (non techniques)

	Charges à payer	Montant
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</i>		
Charges à payer sur rentes		15
<i>Autres dettes</i>		
Fournisseurs factures non parvenues		
Provision congés payés et charges sociales		2 869
Provision intéressement		985
Provision prime exceptionnelle		
Autres charges à payer salariales		
Etat - organismes sociaux		787
Débiteurs divers - Charges à payer		1 122
Total		5 778
	Produits à recevoir	Montant
<i>Créances nées d'opérations d'assurance directe</i>		
Charges payées d'avance sur rentes		149
Fonds de garantie sur rentes		62
<i>Autres créances</i>		
Personnel produits à recevoir		3
Etat produits à recevoir		254
Divers produits à recevoir		22
Total		490

Comptes de régularisation actif

Coupons courus s/obligations à recevoir : **1 073**
Différences sur prix de remboursement : **314**
des obligations - actif
Charges constatées d'avance : **588**
Frais d'acquisition reportés : **5 351**
Soit un total de : **7 326**

Comptes de régularisation passif

Ce poste se décompose de la façon suivante :
Différences sur prix de remboursement
des obligations - passif : **744**
Commissions constatées d'avance :
Soit un total de : **744**

11 LE HORS BILAN

Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements cumulés et actualisés au 31 décembre 2021 s'élèvent à 947 k€ contre 1 138 k€ au 31/12/2020.
La méthode retenue est la méthode Rétrospective Prorata Temporis.

Les principaux paramètres retenus pour son calcul sont les suivants :

- Augmentation annuelle des salaires :
- o 1,16 % constant pour les Cadres

o 1,43 % constant pour les Employés

- Taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds : 0,98 %

- Paramètres sociaux :

o Départ à l'initiative du salarié, prévu à 65 ans pour les catégories Cadres et Employés.

o Taux de rotation de 6,73 % pour les Cadres et de 10,04 % pour les Employés

o Taux de charges sociales patronales de 58 % pour les Cadres et de 51 % pour les Employés

- Paramètres sociaux :

Départ à l'initiative du salarié, prévu à 65 ans pour les catégories Cadres et Employés. Taux de rotation de 6,43 % pour les Cadres et de 7,29 % pour les Employés

Taux de charges sociales patronales de 57 % pour les Cadres et de 50 % pour les Employés

Avals, cautions et garanties données

Le montant des avals, cautions et garanties donnés par l'Assurance Mutuelle des Motards s'élève à 9 146 k€ au 31 décembre 2021 détaillé comme suit :

- Cautions AMDM vers LCDM : **115**
- Cautions AMDM pour les locaux immobilier **20**
- Engagement soutien actionnaires SOCRAM : **1 110**
- Nantissement titres financiers BNP : **7 901**

Etat détaillé des valeurs reçues en nantissement des réassureurs au 31 décembre 2021

REASSUREURS	Désignation des valeurs	Nombre	Affect.	Code	Valeur de réalisation
Amilin	HSBC MONETAIRE FCP	740	F	FR0007486634	2247
Arch	BUNDESREPUB 1,75 % 14-150224	40 529	D	DE0001102333	43
Arch	Allemagne 1,5%- 150223	21 000	D	DE0001102309	22
Arch	GERMANY 1,5 % 14-150424	104 445	D	DE0001102358	111
Arch	PAYS BAS 2% 14-150724	41 600	N	NL0010733424	44
Arch	Liquidités				2
Arch	COMGEST GROWTH EUROPE EUR IACC	68 611	I	IE00BSWN3467	3156
Arch	GERMANY 0 % - 19-150829	576 574	D	DE0001102473	591
Arch	GERMANY 0,5 % - 17-150827	298 957	D	DE0001102424	315
Arch	Allemagne 0 % - 15-150831	876 758	D	DE0001102564	893
Arch	GERMANY 0,5 % - 16-150226	2 081 115	D	DE0001102390	2179
Arch	GERMANY 0,5 % - 16-150826	671 471	D	DE0001102408	687
Arch	GERMANY 0,25% 17-150227	184 063	D	DE0001102416	191
Arch	PAYS BAS 2%-14-150724	21 782	N	NL0010733424	23
Arch	NETHERLAND GOVT 0,25% 15-15075	34 329	N	NL0011220108	35
ASPEN	UNITED STATES 3,125 % 18-151128	55 000	U	US9128285M81	54
Avis	PIMCO FDS GBL INVEST Irlande	364 028	I	IE00B0V9T086	5278
Caisse	CCR CREDIT EUR C/D	31 438	F	FR0010757773	4285
Canopus	HSBC EU.SH.T.BD IC (EUR) FCP3DEC	6	F	FR0010495044	75
Chubb	UBS(I)-FLEX COURT TERME EUR	541	F	FR0010762302	630
DEUTSCHE	OAT 0,75 %17-250528	790 000	F	FR00113286192	841
Everest	HSBC FRENCH GOV. BONDS	810	F	FR0000096166	190
General	GR NEAM FUND A	950	I	IE00B6579078	94
Hannover	FRACOM FCP	16 939	F	FR0007448568	441
Helvetia	HSBC FRENCH GOV. BONDS	9 300	F	FR0000096166	2178
LIBERTY	HSBC EURO LIQUIDITY FUND CLA	26 097	I	IE0030028439	26
Mapfre	MAPFRE AM EUR BONDS FD I CAP	56 307	L	LU1509931215	8300
Muenchener	MEAG MUNICH RE PLACEMENT	1 009	D	DE000A0HMM15	1264
Mutuelle	EUROCLEAR France	556	F	FR0011352082	554
Odyssey	Espagne 5,40% 13-310123	2 069 000	E	ES00000123U9	2308
Odyssey	Espagne 5,85% 11-30122	1 111 000	E	ES00000123K0	1177
Odyssey	Espagne 0,40 % 17-300422	845 000	E	ES0000012801	851
Odyssey	Espèces		F	FRA.BT BNT PRE-CPTE 20062018	478
Partner	DEXIA CLF 0,625% 17-030224	10	X	XS1559352437	513
Partner	KRED WIEDERAUFBAU 0,125 %18-23	150	D	DE000A2LQ510	152
QBE	BANK OF QUEENSLAND 0,5%17-0722	5 554 000	X	XS1640827843	5596
QBE	LLOYDS BANK 1,375 %15-080922	2 817	X	XS1280783983	2865
QBE	E TOYOTA MOTOR FI 0,625%18-0923	700	X	XS1884740041	711
QBE	DNB BK ASA 0,25% 19-090424	800 000	X	XS1979262448	809
QBE	SWEDBANK 0,25% 17-071122	787	X	XS1711933033	792
QBE	E CWTB BK AUSTRALIA 0,5%17-0722	203 000	X	XS1594335363	205
QBE	JP MORGAN CHASE 0,625 % 16-250124	921 000	X	XS1456422135	941
QBE	IBM 0,875%19-310125	375 000	X	XS1944456109	388
QBE	E FBRD 0%19-171024 (CE)	3 180	X	XS2066639522	3204
QBE	E GSK CAPITAL 0,125%20-120523 (CE)	794	X	XS2170609403	800
QBE	E MOTABILITY OP 0,125%21-200728 (CE)	147 000	X	XS2287624584	144
QBE	NATIONAL AUS BK 0,625 %18-0823	90 000	X	XS1872032369	92
QBE	NATIONWIDE BUILD 0,25%20-0725	1 500	X	XS2207657417	1508
R+V	OAT 1,50% 25052031	1 700 000	F	FR0012993103	1962
R+V	OAT 3% 12-250422	5 210 000	F	FR0011196856	5441
R+V	OAT 1,75% 14-25112024	6 259 000	F	FR0011962398	6795
R+V	OAT 0,75% 20-25052052	5 200 000	F	FR0013480613	4998
SCOR	SCOR EURO HIGH YIELD C EUR	9	F	FR0010853556	18
SCOR	SCOR EURO CORPORATE INV GRADE	16	F	FR0010853887	22
SCOR	SCOR EURO OPPORTUNISTIC CREDIT	1 441	F	FR0010853531	1573
SCOR	SCOR REAL ESTATE	331 581	Q	QS000212LEA3	1840
SCOR	SCOR EURO RATES	1 332	F	FR0011817048	1396
SCOR	HSBC FRENCH GOV. BONDS	154	F	FR0000096166	36
Signal	SOCIETE GENERALE 0,875%19-0929	20	F	FR0013448859	2013
Signal	BPCE 1PCT21 03032031EMTN	20	F	FR0014002702	2003
Signal	BNPP EUR.MED.TER.BD I CAP. 3D.	5 200	L	LU0102020350	1002
Sirius	BMW FINANCE 0,625%19-061023	209	X	XS1948612905	213
SOMPO	HSBC EU. SH. T. BD IC (EUR) FCP3DEC	17	F	FR0010495044	219
Swiss	SWISS RE (LUX) I GL BDS EURO A	6 711	L	LU0353175895	8274
SWISS	SWISS RE FDS(LUX)I FIX.EUR A	194	L	LU0324447506	214
Transatlantic	HSBC EURO GVT BD FD D FCP 3DEC	155	F	FR0000971301	298
Transatlantic	HSBC FRENCH GOV.BONDS D SI I	127	F	FR0000096166	30
XL	ISHARES MARKIT IBOXX EURO CORP	8 000	I	IE0032523478	1109
TOTAL DES VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT					97 741
Valeur à recevoir en Nantissement					7 452
Plafonnement des valeurs reçues à concurrence de leur participation dans les provisions pour sinistres à payer de la clôture					-13 329
TOTAL DES VALEURS A RECEVOIR EN NANTISSEMENT					91 864

Notes sur les postes du compte de résultat

1 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS PROVENANT DES ENTREPRISES LIÉES ET LES AUTRES PROVENANCES

	Revenus et frais financiers sur placts dans entrep.liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	225		225
Revenus des placements immobiliers		5	5
Revenus des autres placements		3 903	3 903
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			
Total produits des placements	225	3 908	4 133
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios)		480	480
Autres charges des placements (moins values, DAP, charges internes)		629	629
Total charges des placements		1 109	1 109



2 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIES

		Affaires directes France					Assistance Protection	TOTAL GENERAL
		Dommmages corporels conducteurs	Auto RC et Dommages	Dommmage aux biens	Cat. Nat.	Acceptation	Juridique	
COTISATIONS ACQUISES ET ACCEPTATION	15 476 528	100 729 644	0	1 110 464	0	21 858 994		139 175 631
Cotisations brutes	15 369 434	102 923 244	0	1 140 368	0	22 212 396		141 645 441
Variat* des annul* primes et charges de ristournes								0
Variat* des cotisat* non acquises	107 094	-2 193 600	0	-29 903	0	-353 402		-2 469 811
CHARGES DE PRESTATION ET ACCEPTATION	3 554 771	66 803 760	-30 045	89 915	372	16 059 883		86 478 657
Prestations et frais payés bruts	3 261 420	60 488 338	24 967	90 521	2 435	11 934 813		75 802 494
Charges des provisions pour prestat*div.	293 352	6 315 422	-55 012	-606	-2 063	4 125 070		10 676 163
SOLDE DE SOUSCRIPTION	11 921 757	33 925 884	30 045	1 020 549	-372	5 799 111		52 696 974
Frais d'acquisition	2 239 466	14 998 220	0	166 180	0	3 236 167		20 640 032
Autres charges de gestion nettes	2 045 805	13 701 229	0	151 809	0	2 956 315		18 855 159
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	4 285 271	28 699 449	0	317 989	0	6 192 482		39 495 191
Produits des placements alloués	115 818	2 029 638	92	2 633	0	79 627		2 227 808
Participation aux résultats	0	0	0	0	0	0		0
SOLDE FINANCIER	115 818	2 029 638	92	2 633	0	79 627		2 227 808
Part des réass. dans les cotisat* acquises	237 396	14 059 100	0	28 881	0	2 419 784		16 745 161
Part des réass. dans les charges payées	0	8 144 495	0	473	0	0		8 144 967
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	0	-3 644 504	0	-473	0	0		-3 644 977
Part des réass. dans part.aux bénéfices	0	0	0	0	0	0		0
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0	0	0		0
SOLDE DE REASSURANCE	-237 396	-18 559 090	0	-28 881	0	-2 419 784		-12 245 170
RESULTAT TECHNIQUE	7 514 908	-11 303 017	30 137	676 313	-372	-2 733 529		3 184 421

3 COTISATIONS PAR TERRITOIRE- ENTRÉES ET SORTIES DE PORTEFEUILLE

Les cotisations brutes émises au titre de l'exercice 2021 se ventilent par territoire comme suit (en k€) :

Affaires directes France : 141 645

Affaires directes C.E.E., hors France :

Affaires directes hors C.E.E. :

	Moto	Cyclo	Auto	MRH	Total
Entrées	64 940	10 616	4 707		80 263
Sorties	(62 842)	(9 127)	(6 481)		(78 450)
TOTAL	2 098	1 489	(1 774)		1 813

4 CHARGES PAR NATURE

Les frais généraux, avant affectation en comptabilité analytique et répartition par destination se décomposent comme suit (en k€)

Frais généraux	Montant		Variation N / N-1
	N	N-1	
Fournitures	471	517	-46
Sous-traitance	6 206	5 098	1 108
Locations	2 836	2 687	149
Entretien et maintenance	1 653	1 585	68
Assurances et divers	69	110	-41
Action prévention sécurité	333	255	78
Honoraires et intérim	948	867	81
Marketing, communication	807	921	-114
Frais de déplacement - missions et réceptions	525	433	92
Autres frais de gestion	1 986	2 019	-33
Impôts et taxes	3 113	3 593	-480
Charges de personnel	25 640	25 447	193
Dotation aux amortissements et provisions	3 196	2 786	410
Sous-total frais généraux hors com.	47 781	46 318	1 463
Commissions partenariats	4 929	4 193	736
TOTAL	52 710	50 511	2 199

5 HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes sont comptabilisés en charges sur l'exercice 2021 pour un montant de 87 k€.

6 VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

CHARGES DE PERSONNEL :	31/12/2021	31/12/2020
SALAIRES	17 228	17 385
PENSIONS DE RETRAITE		
CHARGES SOCIALES	7 509	7 272
COMMISSIONS VERSEES AU PERSONNEL COMMERCIAL		
AUTRES	903	790
TOTAL	25 640	25 447

7 COMMISSIONS

L'Assurance Mutuelle des Motards a versé, au titre de l'exercice 2021, 4 780 k€ de commissions à sa filiale LCDM.

8 DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Régularisations sociétaires	91	
Régularisations sinistres	99	
Provision pour risques		542
Litige		64
Régularisations diverses		13
Total	190	619



Autres informations

INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL ET LES DIRIGEANTS

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice

Catégories professionnelles	Nombre N	Nombre N-1	Nombre Variation
Employés: - hommes	99	99	0
- femmes	183	191	-8
Cadres: - hommes	76	73	3
- femmes	98	100	-2
Total	456	463	-7

Rémunérations des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Documents de gestion

#2021



Compte de résultat simplifié

COMPARATIF REALISE au 31 décembre 2021 avec réalisé au 31 décembre 2020	31-déc-20		31-déc-21		Ecart
	en k€	en %	en k€	en %	
COTISATIONS DE L'EXERCICE	113 245		122 432		9 187
Cotisations acquises et acceptées	126 898	100,00%	139 177	100,00%	
Réassurance	(13 653)	-10,76%	(16 745)	-12,03%	
CH. SINISTRES DE L'EXERCICE DE SURVENANCE	62 844	49,52%	75 274	54,09%	12 430
Charges sinistres brutes et acceptées	68 863	54,27%	88 478	63,57%	
Réassurance	(6 019)	-4,74%	(13 204)	-9,49%	
Solde cotisations sur sinistres de l'exercice de survenance	50 401	39,72%	47 158	33,88%	
CH. SINISTRES SUR EXERCICES ANTERIEURS	4 345	3,42%	(4 582)	-3,29%	(8 927)
Charges sinistres brutes et acceptées	8 189	6,45%	(13 286)	-9,55%	
Réassurance	(3 844)	-3,03%	8 704	6,25%	
Charge sinistre réassurée STOP LOSS	37	0,03%			(37)
SOLDE COTISATIONS SUR SINISTRES AVANT FRAIS DE GESTION	46 019	36,26%	51 740	37,18%	5 721
Frais de gestion sinistres	10 847	8,55%	11 147	8,01%	
Chargement frais de gestion	(381)	-0,30%	372	0,27%	
Variation de la provision pour Risques d'exigibilité					
Variation de la provision pour Risques en Cours	(1 243)	-0,98%	(234)	-0,17%	
SOLDE COTISATIONS SUR SINISTRES APRES FRAIS DE GESTION	36 796	29,00%	40 454	29,07%	3 658
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	1 283	1,01%	1 255	0,90%	
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	35 113	27,67%	36 525	26,24%	
Frais d'acquisition des contrats	17 846	14,06%	21 452	15,41%	
Variation des frais d'acquisition à reporter	(279)		(812)		
Frais d'administration des contrats	17 546		15 885		
Commissions de réassurance et partenariat					
Autres charges techniques	4 271	3,37%	4 225	3,04%	
RESULTAT TECHNIQUE AVANT ALLOCATION DES PRODUITS DES PLACEMENTS	(1 305)	-1,03%	959	0,69%	2 265
RESULTAT DES PLACEMENTS	5 292	4,17%	3 024	2,17%	(2 268)
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	3	0,00%	(3)	-0,01%	(7)
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(14)	-0,01%			14
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 061)	-1,62%	(429)	-0,31%	1 632
RESULTAT avant intéressement et impôts de l'exercice N	1 915	1,51%	3 552	2,55%	1 637
INTERESSEMENT, PARTICIPATION ET ABONDEMENT	863	0,68%	987	0,71%	124
IMPOTS SUR LES BENEFICES	88	0,07%	418	0,30%	
CREDIT D'IMPÔT N-1	-207	-0,16%	-43	-0,03%	
TAXE BONIS-MALIS	97	0,08%	893	0,64%	
RESULTAT NET	1 073	0,85%	1 297	0,93%	224

Synthèse des rapports sinistres sur cotisations (en k€) avant réassurance

	MOTO	CYCLO	AUTO	MRH	TOTAL
COTISATIONS ACQUISES - de référence	116 235	10 033	12 909		139 177
	84%	7%	9%		100%
SINISTRES ANNEE DE SURVENANCE (dont ACCEPTATION)					
Montant de la charge	74 712	5 073	8 693		88 478
Rapport S/C au 31 décembre 2021	64%	51%	67%		64%
Rapport S/C au 30 septembre 2021	69%	77%	58%		69%
Rapport S/C au 31 décembre 2020	56%	32%	54%		54%
BONIS - MALIS SUR EXERCICES ANTERIEURS (dont ACCEPTATION)					
Montant des bonis(-)/malis(+) dégagés	(11 225)	1 005	(3 036)	(30)	(13 286)
Rapport Bonis-malis / C au 31 décembre 2021	-10%	10%	-24%		-10%
Rapport Bonis-malis / C au 30 septembre 2021	-11%	-2%	-31%		-12%
Rapport Bonis-malis / C au 31 décembre 2020	1%	66%	10%		6%
CHARGES SINISTRES DE L'EXERCICE (dont ACCEPTATION)					
Montant de la charge	63 487	6 078	5 657	(30)	75 192
Rapport S/C au 31 décembre 2021	55%	61%	44%		54%
Rapport S/C au 30 septembre 2021	58%	76%	26%		56%
Rapport S/C au 31 décembre 2020	57%	98%	64%		61%

Synthèse des rapports sinistres sur cotisations (en k€) après réassurance

	MOTO	CYCLO	AUTO	MRH	TOTAL
COTISATIONS ACQUISES - de référence	116 235,00	10 033,00	12 909,00		139 177,00
	83,52%	7,21%	9,28%		100,00%
SINISTRES ANNEE DE SURVENANCE					
Montant de la charge	62 180,00	5 073,00	8 021,00		75 274,00
Rapport S/C au 31 décembre 2021	53,50%	50,56%	62,13%		54,09%
Rapport S/C au 30 septembre 2021	55,18%	50,69%	57,56%		55,08%
Rapport S/C au 31 décembre 2020	50,41%	32,35%	54,15%		49,52%
BONIS - MALIS SUR EXERCICES ANTERIEURS					
Montant des bonis(-)/malis(+) dégagés	(4 414,00)	(138,00)		(29,90)	(4 581,90)
Rapport Bonis-malis / C au 31 décembre 2021	-3,80%	-1,38%			-3,29%
Rapport Bonis-malis / C au 30 septembre 2021	-3,74%	-0,33%	-4,16%		-3,56%
Rapport Bonis-malis / C au 31 décembre 2020	0,14%	24,43%	16,61%		3,42%
CHARGES SINISTRES DE L'EXERCICE					
Montant de la charge	57 766,00	4 935,00	8 021,00	(29,90)	70 692,10
Rapport S/C au 31 décembre 2021	49,70%	49,19%	62,13%		50,79%
Rapport S/C au 30 septembre 2021	51,44%	50,35%	53,40%		51,52%
Rapport S/C au 31 décembre 2020	50,54%	56,77%	70,75%		52,95%

Évolution du nombre de contrats

	MOTO	CYCLO	AUTO	TOTAL
Nombre de contrats au 31 décembre 2021	331 082	26 281	28 077	385 440
Répartition en %	86%	7%	7%	100%
Nombre de contrats au 31 décembre 2020	328 984	24 792	29 851	383 627
Répartition en %	86%	6%	8%	100%
Evolution du 1er janvier au 31 décembre 2021				
En nombre:	2 098	1 489	(1 774)	1 813
dont Affaires nouvelles	64 940	10 616	4 707	80 263
Résiliations-variation des suspensions et remises en vigueur de contrats	(62 842)	(9 127)	(6 481)	(78 450)
En %:	0,64%	6,01%	-5,94%	0,47%
Evolution du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020				
En nombre:	17 743	1 702	1 375	20 820
dont Affaires nouvelles	70 537	9 592	6 379	86 508
Résiliations-variation des suspensions et remises en vigueur de contrats	(52 794)	(7 890)	(5 004)	(65 688)





270 impasse Adam Smith CS 10100 - 34479 Pérols cedex

www.mutuelledesmotards.fr



Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des Assurances